



Numéro 86 - Janvier 2011

La Gazette de Saint-Germain-Laval



Editorial



Dix ans déjà ...

Nous voici arrivés pratiquement à la moitié de notre second mandat, bientôt dix ans que nous présidons aux destinées de notre commune.

Je dis nous, car j'associe tout naturellement l'ensemble du conseil à la tâche municipale.

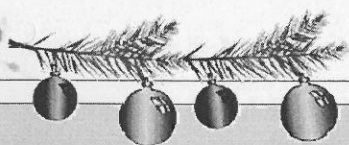
Même si parfois, nous jetons un œil derrière notre épaule, nous préférons, ô combien, regarder devant nous pour mesurer et évaluer le travail restant à réaliser.

Même si l'horizon n'est pas toujours dégagé, nous sommes persuadés que nous saurons profiter de la moindre éclaircie. Aucun nuage ne viendra entamer notre optimisme et notre enthousiasme. Avec 2011, nous débiterons la seconde moitié de notre mandat. Gageons que nos projets qui sont aussi les vôtres, se réaliseront.

Ces projets, je vous en entretiendrai, au cours de la traditionnelle cérémonie des vœux du vendredi 14 janvier 2011. Cérémonie à laquelle je vous convie, toutes et tous.

Dans l'attente de vous rencontrer, permettez-moi de vous présenter, à chacune et à chacun, en mon nom et en celui de l'ensemble des membres du conseil municipal, tous mes vœux pour cette nouvelle année qui devrait donner le jour à plusieurs réalisations.

Le Maire, Marie-Claude de SAINT LOUP



*Toutes les Saint-Germanoises,
et tous les Saint-Germanois
sont cordialement invités à la présentation des*



Voeux du Conseil Municipal

VENDREDI 14 JANVIER 2011

à 18h30

Salle de l'Orée de la Bassée.



**Mme le Maire et le conseil
municipal vous présentent
ses meilleurs vœux et
vous souhaitent une**



Bonne Année 2011

Directeur de la publication : Marie-Claude de Saint Loup, Maire
Responsable de la rédaction, conception et réalisation
Michel Husson, Adjoint au Maire chargé de l'Information
Distribution et Impression : Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843



Ouverture de la MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est ouvert :

- Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- Mardi au vendredi de 8h30 à 12h, de 14h à 17h30
- Fermé au public le jeudi matin
- Samedi de 9h à 11h, permanence du Maire et des Adjoints

☎ 01-64-32-10-62 ☎ 01-64-32-90-69

🌐 www.saint-germain-laval.fr

✉ mairie.st-germain-laval77@laposte.net



Collecte du tri sélectif

Vendredi 7 et 21 janvier 2011

Vendredi 4 et 18 février 2011



Recensement militaire

Il est rappelé que la première période de l'année 2011 de recensement militaire est ouverte.

Doivent se présenter, (dans le mois anniversaire de leurs 16 ans) et au plus tard le 31 décembre 2011, à la mairie de leur domicile légal, munis de pièce d'identité et d'un document permettant le contrôle de filiation (livret de famille) ou se faire représenter par l'un de ses parents : les jeunes filles et les jeunes hommes français né(e)s **entre le 1er janvier 1995 et le 31 mars 1995**, les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans ou ayant acquis définitivement la nationalité française. Les jeunes gens qui, étant soumis à l'obligation de recensement au titre d'une classe antérieure, ont négligé d'accomplir cette obligation, les engagés volontaires même présents au corps, doivent être inscrits sur leur lieu de domicile.

Il est remis à chaque personne recensée une **attestation de recensement obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**



ACSG

L'ACSG organise une soirée



PAELLA

**SALLE DES FETES de l'Orée de la Bassée
à partir de 20h30**

Uniquement sur réservation

Avant le : 29 Janvier 2011 auprès de:

Mouzay Sophie 06.81.33.19.58

Charré Patrice 01.64.32.42.65

Royer Anne-Marie 06.82.47.72.50

Bayol Guy 01.64.32.74.57

Apéritif, Paëlla, Fromage, Dessert

Vin et café

Adulte : 25 € / Enfant – de 12 ans 15 €

SAMEDI 5 FEVRIER 2011

Club de l'Age d'or

Assemblée Générale



Le samedi 08 janvier 2011 à 14 heures

Salle de L'OREE DE LA BASSEE

PROGRAMME

Adhésion 2011 (12€)

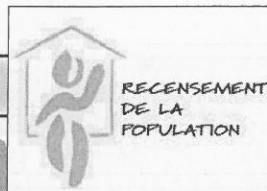
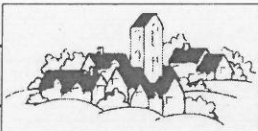
Bilan de l'année 2010

*Vote du renouvellement d'une partie des membres
du bureau*

Galette des rois avec animation

Info : N'oubliez pas votre carte d'adhérent pour mise à jour 2011

Si vous réglez votre cotisation par chèque, nous vous conseillons de le remplir avant votre arrivée pour éviter l'attente toujours désagréable lors de l'inscription.



Recensement de la population 2011

Durant la période du Jeudi 20 Janvier au Samedi 19 Février 2011, se dérouleront les opérations de recensement de la population de Saint-Germain-Laval. Les objectifs du recensement sont d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative, de fournir des données sociodémographiques détaillées sur les individus et les logements et de constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'INSEE réalisées ultérieurement auprès des ménages.

Le recensement est une enquête du système statistique public. A ce titre, il convient de rappeler que les données collectées lors du recensement sont couvertes par la loi n° 51-711 du 07 Juin 1951 (modifiée) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques et par la loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés.

Pour Saint-Germain-Laval, 4 agents recenseurs ont été recrutés :

- **Mme FRANCOIS Annie, pour Courbeton et la RD 403**
- **Mme GORACY Brigitte, pour le Pré Vert, Nelson Mandela, le Bourg, le Village, l'Orée de la Bassée, Tréchy, Croix-Chute, les Thibaudes, le Petit Buisson**
- **Mme PANOR Françoise, pour Saint-Pierre**
- **Mme DA FONSECA Linda, pour la ZAC de Merlange, l'Impasse de Merlange, les Louvières, Nanon, Gardeloup.**

Je vous remercie de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil possible.

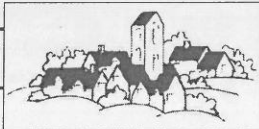
Véronique SABARD,
Coordonnateur communal

NOTA : comme vous l'aurez remarqué, le recensement aura lieu durant la 1^{ère} semaine des congés scolaires de Février. Dans l'éventualité où vous devriez partir, merci de vous faire connaître en Mairie auprès de Mme SABARD Véronique, coordonnateur des opérations de recensement, pour qu'elle prévienne l'agent recenseur de votre secteur.

Cette année,
LE RECENSEMENT
c'est à partir
du 20 janvier



De gauche à droite :
Mme Sabard, Mme Goracy, Mme Da Fonseca,
Mme François et Mme Panor



Arrêté municipal

**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de SAINT GERMAIN LAVAL**

République Française

ARRETE N° 36/2010

PRESCRIVANT LE DENEIGEMENT

-----ooOoo-----

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-Laval,

- VU l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,**
VU l'article R 610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,
VU le règlement sanitaire départemental,

CONSIDERANT que l'entretien des voies publiques est nécessaire par temps de neige pour éviter les accidents corporels. Que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 3 : Notification du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Secrétaire Générale des Services,
- Madame le Garde-Champêtre,
- Monsieur le Commissaire de Police

chargés chacun en ce qui le concerne, de faire appliquer le présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

**Saint Germain Laval, le 09 Décembre 2010
Le Maire, Marie-Claude de Saint Loup**

Soirée bourguignonne



La tradition ne fait pas défaut au Comité des Fêtes et c'est avec succès que cette nouvelle soirée pour fêter le beaujolais nouveau a réuni pas moins de 120 convives à la salle de l'Orée de la Bassée.

Une équipe dynamique coiffée du plus beau des couvre-chefs avait concocté grâce au talent d'Olivier un repas bourguignon qui a ravi les papilles des invités.

Ambiance musicale, soirée festive et générosité en faveur du Téléthon telle a été la recette d'un grand moment de convivialité.

Dany Dudillieu et ses collaborateurs remercient très sincèrement toutes les personnes présentes qui ont œuvré pour la bonne cause du Téléthon et les partenaires qui ont permis la réalisation de cette tombola.

Une prochaine soirée est déjà dans les « cartons » du comité des fêtes de Saint-Germain-Laval qui se fera un plaisir immense de vous accueillir à nouveau.

Tous les membres du comité des fêtes vous présentent leurs vœux les plus sincères pour cette nouvelle année qui apportera, espérons-le, joie, bonheur et santé à vous toutes et tous.

Dany Dudillieu

Les coordonnées de vos associations

A.C.S.G

DANSE DE SALON / RANDONNEES

Patrice CHARRÉ 01 64 32 42 65

STRETCHING - RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Mr VITORINO 06 78 66 75 99

TONIC et BIEN ETRE

Sophie MOUZAY 06 81 33 19 58

TENNIS DE TABLE

J-C MARTINEZ 01 64 32 72 58

Laurent CONTOZ 01 64 32 55 27

JOGGING

Guy BAYOL 01 64 32 74 57

GYMNASTIQUE ENFANTS

Dominique VAN DOORN 01 64 32 66 04

Associations indépendantes

ECHECS

Monsieur BOULHEL 06 63 67 74 07

JUDO

Olivier PIERDET 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC

M MALOUBIER

01 64 31 33 40 / 06 13 47 77 21

CLUB DE L'AGE D'OR

Denise NOIRAULT

Au CLUB 01 64 31 07 36

TENNIS

Jean-Marc PAGES

06 15 36 57 37

ARTS « Les Z'ARTISTES »

Annie-Claude FOUICH

01 64 32 72 93

LES ARTS DE LA DANSE

Mme PENNERATH

06 85 22 37 73

MUSCULATION

Daniel DOISY

06 11 03 50 69

E.S.L

V.T.T LOISIRS

Jacques JACQUIN 01 64 32 47 07

KARATÉ DO

M VIGNAUD Vincent

01 64 31 33 40 / 06 13 47 77 21

FOOTBALL

M ROTHE Léandre

06 60 87 68 11

COUTURE

Chantal DODET

01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »

M-L MARTINEZ

01 64 32 43 50

DENTELLE AUX FUSEAUX

Danielle LLORENS

01 64 70 22 03

PECHE A LA MOUCHE

Daniel CASSAIGNE

01 64 70 29 32

COMITE DES FETES

Dany DUDILLIEU

01 60 96 16 89



Actualités ...



Centre de Loisirs

Il était une fois, un centre de loisirs pas comme les autres...

Hé oui ! Quelle fut notre surprise quand le Père Noël et son cocher sont passés nous rendre visite en Calèche, tirés par deux rennes venus sans doute du pays des glaces...

Le grand monsieur à la barbe blanche nous a offert de succulents présents.

Nous avons pu déguster une merveilleuse bûche et du chocolat !!! Hum mm Quel régal !

Le Père Noël est reparti au pays du grand froid, laissant sa place aux trois grands Rois : BALTHAZAR, MELCHIOR, GASPARD

Noël est à peine passé que l'année 2011 pointe déjà le bout de son nez.

Pour cette nouvelle année, toute l'équipe d'animation vous présente ses meilleurs vœux !

A cette occasion, l'équipe prépare pour vos enfants plein de petits bonheurs :

A réaliser : La couronne des Rois

A croquer: La fameuse galette des Rois

A chanter : « J'aime la galette »

A confectionner, à jouer, sans oublier la sortie cinéma !



Saviez-vous qu'en Angleterre, pour le goûter de Noël, les petits anglais dégustent le fameux PUDDING ainsi que des « CRACKERS » accompagnés de célèbres PAPILOTES !

Les petits espagnols, eux, fêtent Noël à l'Epiphanie le 6 janvier, le jour des Rois Mages !!

Ils savourent le gâteau de Noël : Le TURRON ainsi que des nougats appelés les POLUORONES.



Nous vous attendons nombreux.

Le centre de loisirs.

Culture ...



Bibliothèque Médiathèque du manoir

Initiation Informatique

Pour s'initier à l'utilisation d'un ordinateur et apprendre à effectuer des recherches documentaires sur internet, la médiathèque vous propose **3 séances de 2 heures par semaine à partir du mois de janvier.**

Vous avez la possibilité de vous inscrire aux horaires suivants :

- le Mardi de 18h à 20h (04, 11, 18 janvier)
- le Jeudi de 16h à 18h (06, 13, 20 janvier)
- le Vendredi de 14h à 16h (07, 14, 21 janvier)

Conditions :

- Etre adhérent à la médiathèque
- Le nombre de places étant limité, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire rapidement



La médiathèque proposera d'autres séances d'initiation en mars et mai. Les horaires et modalités d'inscriptions vous seront précisés dans les prochaines gazettes.

Julie Blanc



Bibliothèque Médiathèque du manoir

Julie Blanc, la bibliothécaire et son adjointe Audrey Fontennelle vous accueillent avec l'aide de l'équipe des bénévoles les :

Mercredi de 14h à 20h ; Vendredi de 16h à 20h et Samedi de 10h à 13h.

09 63 60 03 13

Numéro non surtaxé, coût d'une communication locale

Pour consulter la disponibilité du fonds de livres de la bibliothèque du Manoir sur internet, vous pouvez consulter opac en ligne à <http://st-germain-laval.bibli.fr>



Julie Blanc

La bibliothécaire et son adjointe vous souhaitent une bonne année 2011



Méli-Mélo d'histoires

A partir de 5 ans ...

La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion autour de lectures

un mercredi par mois à 16h00.



Mercredi 12 janvier

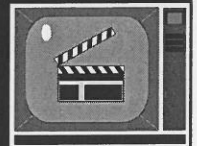
Mercredi 9 février

Croq'Films

La médiathèque propose **deux mercredis par mois à 16h00**, des projections de DVD pour les enfants.

Pour des raisons juridiques, nous ne pouvons pas faire de communication externe (mail, site web, flyers (tracts), affiches, ...) sur les titres des œuvres qui seront projetées. Pour chaque après-midi, nous vous invitons à nous contacter par mail : bibliothequestgermainlaval@orange.fr, par téléphone : 09.63.60.03.13 ou à venir à la bibliothèque afin de connaître la proposition de projection.

⇒ **Mercredi 5 et 19 janvier**



Les Amis du Patrimoine

Femmes et Hommes célèbres de la commune

Ce premier article ouvre une nouvelle rubrique de notre gazette, qui sera consacrée aux femmes et hommes ayant marqué la vie de notre communauté, soit qu'ils aient été des acteurs de son développement, soit qu'ils aient traversé son histoire. Inventeur, écrivain, ecclésiastique, maire, châtelain, entrepreneur, artiste, ils appartiennent désormais au patrimoine humain de notre collectivité.

Georges Claude est notre premier candidat. Il n'est pas à proprement parler un enfant du village, mais il a possédé, dans les années 1900, un vaste domaine à Tréchy, dont la ferme de Monsieur De Vreese constituait le centre, et a joué un rôle important dans le développement industriel de la région de Montereau.

Suite page suivante





Georges Claude

Georges Claude est né à Paris le 24 septembre 1870. Physicien et industriel, il est l'auteur de nombreuses inventions aux conséquences pratiques très importantes. Chimiste de formation, ancien élève de l'école supérieure de physique et chimie de la ville de Paris, il commence sa carrière de technicien par ses travaux sur la dissolution de l'acétylène dans l'acétone, découverte qui conduit à l'utilisation industrielle de ce gaz. Indépendamment de Carl von Linde, il met au point en 1902 un procédé industriel de liquéfaction de l'air qui améliore le rendement de celui imaginé par Linde. Ce procédé permet de réaliser la séparation par distillation fractionnée de l'oxygène, de l'azote et de l'argon.

Poursuivant ses travaux sur les gaz rares, Georges Claude met à profit l'émission lumineuse qui accompagne le passage de la décharge électrique dans un tube à gaz, pour réaliser en 1910 le premier éclairage au néon.

En 1913, il découvre, avec Arsène D'Arsonval, les propriétés explosives de l'air liquide qui seront utilisées au cours de la première mondiale dans la fabrication des mines et des premières bombes d'aéroplane, ainsi qu'un procédé de synthèse de l'ammoniac sous haute pression.

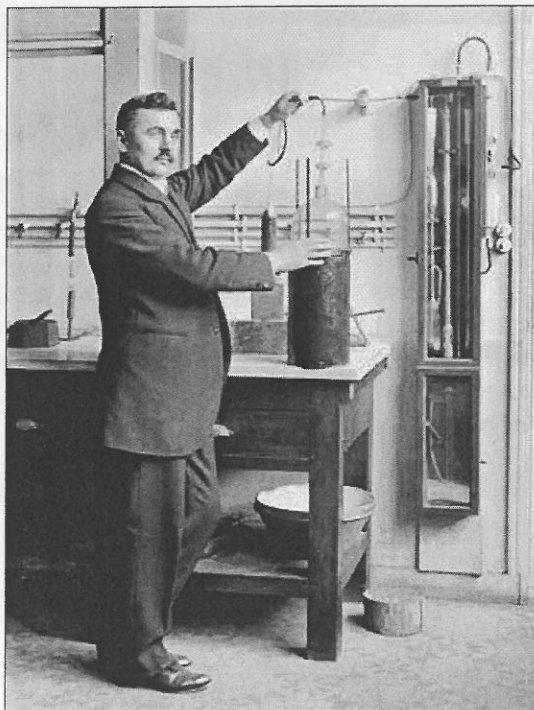
Mobilisé dans les premiers jours d'août 1914, il met son génie inventif au service de l'Etat-major et est à l'origine d'une méthode de repérage par le son des batteries d'artillerie adverses ; il imagine, à la demande du haut commandement, un canon tirant un projectile capable de démolir sans dégâts collatéraux les réseaux de barbelés tendus à l'avant des tranchées ennemies. Il participe à de nombreuses missions aériennes de bombardement au cours desquelles il expérimente lui-même les premières bombes qu'il a mis au point. Sa conduite au feu lui vaudra de recevoir dès 1915 la Légion d'Honneur.

Rendu à la vie civile en 1916, il reprend ses recherches et préconise, mais en vain, l'utilisation de l'oxygène liquide en sidérurgie. Ce procédé ne sera adopté qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il met au point en 1917 un nouveau procédé de synthèse de l'ammoniac. Inventeur et industriel, praticien remarquable par l'étendue et la diversité de ses travaux, il reste dans la réussite d'une grande modestie quand il affirme : « que ses découvertes ne sont que le résultat de l'avancement général de la science et qu'un procédé industriel, aussi original soit-il, dérive forcément, directement ou non, d'innombrables travaux le plus souvent désintéressés ». Il estime par ailleurs que les possibilités offertes par la nature sont infinies et que le seul secret de l'inventeur « est de savoir choisir parmi elles, celle qui convient, ce à quoi, avec du bon sens, on peut atteindre sans trop de difficultés ». Enfin, malgré les échecs, il ne se rebute jamais, sachant, ainsi qu'il le dit dans une formule pleine d'humour « que l'habit du succès est fait de beaucoup de vestes ».

Au sortir de la guerre, en juillet 1919, la société Saint-Gobain et la société Air Liquide fondent à La-Grande-Paroisse la société chimique de La-Grande-Paroisse pour exploiter le brevet de Georges Claude sur la synthèse de l'ammoniac ; cette société étend rapidement son activité en développant simultanément la fabrication de colorants au soufre qui seront utilisés pour la teinture du coton en raison de la qualité de leur gamme et de leur résistance au lavage sans la moindre altération. A partir de 1926, il se préoccupe des problèmes de production d'énergie et expérimente une méthode de fabrication de l'électricité fondée sur la différence de température entre la surface et le fond des mers chaudes. Il finance lui-même ces études et expérimentations et vend à cet effet tout son domaine de Tréchy.

Au cours de la deuxième guerre mondiale, il a une attitude collaborationniste qui lui vaut d'être condamné, en 1945, à la réclusion perpétuelle et d'être exclu de l'Académie des sciences, où il avait été élu en 1924. Il est gracié en 1950 et se consacre jusqu'à la fin de sa vie à des recherches sur l'utilisation de l'énergie des mers. Il meurt le 23 mai 1960 à Saint-Cloud.

En dépit de ses erreurs de conduite sous l'occupation, Georges Claude reste un grand savant dont les inventions et les découvertes ont contribué à développer l'industrie chimique moderne, améliorer l'industrie sidérurgique, jeter les bases de l'utilisation de l'énergie des mers.



Jean Tychensky- Association des amis du patrimoine



Réalités et perspectives

Dans l'agitation qui a présidé au cours de ces derniers mois à la mise en place de la réforme des retraites, le vote par les assemblées de la réforme territoriale est passée d'autant plus inaperçue que les quelques commentaires radiotélévisés qui l'ont accompagnée se sont focalisés sur l'élection du conseiller territorial, un point somme toute mineur en regard des changements que cette réforme amorce ou introduit dans la gouvernance des collectivités. A notre modeste échelon, elle consacre en le renforçant le rôle des communautés de communes, qui sont appelées, ne nous le cachons pas, au cours des prochaines années, à devenir le centre décisionnel important pour les administrés que nous sommes.

Le moment paraît donc opportun pour faire un point sur le fonctionnement de la communauté de communes des deux fleuves, à laquelle notre village appartient, et d'esquisser ses perspectives d'évolution.

Sept ans d'existence

La communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2003 en rassemblant les 14 communes du canton de Montereau. Ses compétences, librement choisies par tous ses membres, comprennent le développement économique et l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la voirie et le tourisme. Dans chacun de ces domaines, essayons de mesurer le chemin parcouru.

Développement économique : Ce chapitre a constitué sans conteste la priorité numéro 1 de ses efforts, dans un contexte local où le chômage pèse lourdement sur la situation sociale : réalisation et viabilisation de la zone d'activités de Saint-Donain à Marolles et implantation de l'entreprise N.C.H, création du lotissement d'entreprise de Merlange et accueil du groupe de transport Bert, réalisation de la zone commerciale du Bréau, qui constitue à ce jour une incontestable réussite, avec son multiplexe cinématographique, ses enseignes de restauration, ses divers espaces de vente et, bientôt, son bowling. Cette action, créatrice par ailleurs de 500 emplois, représente un investissement de près de 10 millions d'euros, dont la collectivité touchera tôt ou tard les retombées en terme financier et social. N'oublions pas dans ce panorama de citer les entreprises où les sociétés qui se sont installées sur le territoire grâce à l'action de la communauté : Capelle-Chaton-Drouin et l'usine point P

sur la zone du confluent, J.S.D color, qui fabrique et peint du mobilier urbain, et Métal 77 sur la zone franche, pour ne citer que les plus importantes.

Protection de l'environnement : C'est le deuxième grand volet dans lequel la communauté s'est investie, en mettant en œuvre un contrat de bassin de près de 70 millions d'euros. Si dans ce domaine le chemin restant à parcourir est encore long, il n'en reste pas moins que la tâche accomplie est tout simplement colossale : reconstruction des deux stations d'épuration pour 19 millions d'euros, réalisation de l'assainissement de Barbey et de Misy et fin des travaux d'assainissement à Varennes, Cannes et Saint-Germain-Laval pour 10 millions d'euros.

Voirie : C'est vraisemblablement le domaine où l'action de la communauté est la plus perceptible au quotidien par les administrés. A cet égard, un gros effort a été fait pour entretenir et remettre à niveau dans toutes les communes routes, rues, trottoirs. Près de 10 millions d'euros ont été consacrés à cette tâche et la collectivité entend ne pas relâcher son effort au cours des prochaines années.

Perspectives

La communauté est aujourd'hui à la fin d'une première étape ; touchée comme le reste du pays par la crise qui l'a contraint à remiser un certain nombre de projets d'installation d'entreprises pratiquement bouclés, la collectivité s'interroge désormais sur la politique à mettre en œuvre pour relancer son action et répondre au mieux aux attentes des administrés, en terme d'emplois, de cohésion sociale et d'ouverture sur son environnement, qu'il s'agisse des régions et départements voisins, comme la Bourgogne, l'Yonne et le Loiret, ou de sa région d'appartenance, l'Île-de-France, qui, il faut bien le dire, la néglige, voire la méprise quelque peu. Si ses handicaps sont certains, tous liés à la situation géographique aux entrées sud-est de la région parisienne, elle dispose toutefois d'un certain nombre d'atouts qu'il lui appartient de valoriser :

- une plateforme portuaire qui ne demande qu'à se développer,**
- le caractère multimodal de ses liaisons, V.F, route, eau,**
- la présence de l'eau et de paysage propices à l'essor d'un tourisme vert et aquatique,**
- une agriculture forte qui peut être le moteur d'une activité basée sur les éco et agro matériaux,**

La CC2F ... suite

-des gisements de granulats qui appellent une industrie locale de transformation et de fabrication de matériaux de construction.

Autant de cartes qui devraient conduire à une politique d'aménagement de son Territoire faisant la part belle à un développement économique durable.

Dans l'immédiat, la roue continue de tourner. En 2011, un nouveau contrat triennal de voirie sera signé avec le département pour un montant de 2,7 millions d'euros. Les travaux concernant la réalisation d'un barreau routier entre la zone du Bréau et la départementale 403 de Varennes seront lancés (2 millions d'euros) pour une ouverture prévue en 2012 qui devrait fluidifier le trafic à hauteur du carrefour du Petit-Fossard et du rond-point de l'Europe et participer au désenclavement de la gare. Les travaux d'assainissement de Laval-en-Brie et de Courcelles-en-Bassée seront entamés (4 millions d'euros). Le programme de travaux liés au fonctionnement des stations d'épuration sera poursuivi avec la mise en chantier des bassins d'orage de la baignade, du scotch-club et de la rue du port des fossés (10 millions d'euros). La sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable sera entrepris, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de nouveaux forages ou de l'interconnexion des réseaux (8 millions d'euros). Enfin, les programmes de mise en accessibilité des lieux publics et de création des voies vertes utilitaires, en d'autres termes de pistes cyclables sécurisées, seront accélérés.

Comme vous le voyez, la communauté de communes des deux fleuves s'investit au quotidien dans l'amélioration du cadre de vie et de travail de ses administrés, dans la création d'emplois, avec le souci permanent de respecter l'identité de son territoire et de son environnement. Les élus de Saint-Germain-Laval, qui siègent au conseil communautaire, tiennent toute leur place dans cette action et agissent en toutes circonstances en associant et l'intérêt général et l'intérêt de la commune.

Jean Tychensky,

vice-président de la communauté de communes en charge des finances et des budgets.



Citoyenneté ...



**Au 1^{er} janvier 2011,
les JAPD
deviennent JDC**

A compter du 1^{er} janvier 2011, les Journées d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) porteront le nom de JDC (Journées Défense et Citoyenneté). Rappelons que cette journée a été instituée en 1998 en France dans le cadre de la réforme du service national décidée par Jacques Chirac au cours de son premier mandat de président de la République, réforme qui comprenait notamment la suspension de l'appel sous les drapeaux. On parle bien de suspension et pas de suppression.

Il y a en moyenne par an et pour la Seine et Marne, 16500 jeunes qui doivent suivre cette journée. La capacité d'accueil annuelle de l'unique site de Melun n'est que de 5000 places. Cela explique pourquoi certains sont convoqués pour suivre cette journée dans un autre département (Val de Marne ou Paris).

Pour la Seine et Marne, cette journée se déroule un samedi entre la date de recensement et l'anniversaire des 18 ans.

Cette journée est la troisième et dernière étape du parcours citoyen. Les deux autres étapes sont :

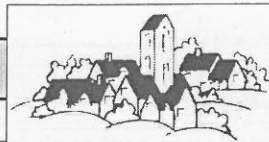
-L'enseignement de défense qui dans le cadre de la loi est inscrit au programme scolaire du second degré (collège). Il comporte un enseignement sur les principes et l'organisation générale de la Défense.

-Le recensement qui est obligatoire. Cette démarche imposée par la loi est très simple et rapide. Elle est à faire dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. Il vous suffit de vous rendre à la mairie où une attestation de recensement vous est délivrée. C'est le socle nécessaire qui permet la convocation des administrés à la JAPD (future JDC).

L'attestation de recensement ou l'attestation de participation à la JAPD (future JDC) est obligatoire pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique tels que les examens et concours scolaires ou le permis de conduire.

Simplifiez-vous la vie, pensez à venir vous faire recenser dès vos 16 ans....

**Daniel Haas-Frangi
Correspondant Défense de Saint-Germain-Laval**



Olympiades des Métiers

Samedi 26 novembre à la Porte de Versailles se déroulait le salon Européen de l'étudiant. A cette occasion, le Conseil Régional a récompensé les lauréats des épreuves régionales des Olympiades des Métiers. Lors de cette cérémonie, ce sont 357 distinctions qui ont été remises aux meilleurs participants des 45 métiers en compétition. Pour quelques métiers, l'épreuve se déroulait en équipe formée de 2 ou de 3 jeunes. Aux médailles d'or, d'argent et de bronze remises dans chaque métier, le Conseil Régional a également décerné un prix du mérite.

Pour l'organisation des épreuves de cette première phase, ce sont 22 Lycées Professionnels de la région qui ont accueilli une partie des 45 métiers. L'autre partie s'étant déroulée dans 20 des 170 CFA que compte la région. Le représentant du Conseil Régional a rappelé que 18000 jeunes suivent la voie professionnelle dans les lycées. Tous ces jeunes peuvent prétendre participer aux Olympiades des Métiers et viser de représenter la France dans les épreuves internationales. Cette compétition se déroule tous les 2 ans et le seul critère pour s'y inscrire est celui de l'âge limite qui est fixé à 23 ans. Comme toute compétition, il s'agit d'une confrontation mais dont le but est uniquement la valorisation des métiers de la voie professionnelle. Elle est donc pacifique et fraternelle.

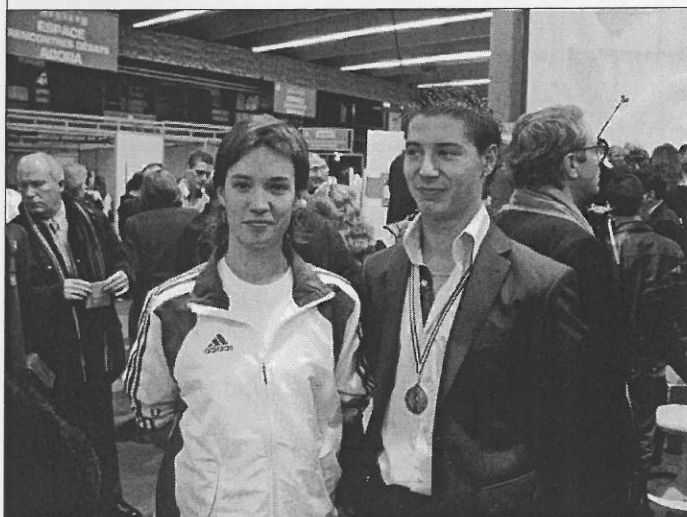


Les 51 médaillés qui constituent l'équipe d'Ile-de-France

Le Centre de Formation des Apprentis de Courbeton était à l'honneur lors de la cérémonie de remise des médailles puisque parmi les jeunes qui suivent leur formation dans cet établissement et qui ont concouru aux épreuves régionales, M^{lle} Mandy THORIN a obtenu la médaille d'or pour le métier Coiffure Dame/Homme et M. Marc VIRATEL s'est vu récompensé par le prix du mérite pour le métier Technologie Automobile. M^{lle} THORIN fait donc partie des 51 jeunes dont 6 filles sélectionnés pour constituer l'équipe d'Ile de France. Le Lycée des Métiers Gustave Eiffel de Varennes Sur Seine était également à l'honneur avec M. Pierre

HEINTZ qui a reçu la médaille d'or pour le métier du Soudage. Il fait aussi partie de l'équipe qui représentera l'Ile de France lors des épreuves nationales où seront qualifiés les candidats qui défendront les couleurs de la France aux épreuves internationales de Londres du 5 au 10 octobre 2010.

Après la remise des médailles, M^{me} Marie-Thérèse GEFROY, présidente du COFOM (COMité Français des Olympiades des Métiers), et M. Jean-Paul HUCHON, président du Conseil Régional ont annoncé le lancement officiel des épreuves nationales des Olympiades des Métiers qui se dérouleront à la Porte de Versailles dans le Hall 1 du parc des expositions du 3 au 5 février prochain. M^{me} GEOFFROY était accompagnée de quelques jeunes qui avaient obtenu la médaille d'or dans leur métier lors des dernières épreuves nationales à Lille. Ces jeunes avaient donc représenté la France au 40^{ème} Olympiades à Calgary. Ce fut l'occasion ce samedi pour les nouveaux récipiendaires de les rencontrer et de pouvoir échanger avec les "anciens" sur l'inoubliable événement qu'ils avaient eu la chance de vivre et pour les aînés, de passer le flambeau en donnant quelques conseils.

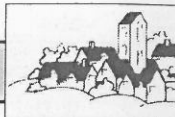


Pierre HEINTZ au côté de Marine BREGON qui représentait la France dans le métier du soudage au 40^{ème} Olympiades des Métiers à Calgary en 2009.

Pour les jeunes en collège et tous ceux qui auront un choix d'orientation à faire, les épreuves nationales à la Porte de Versailles seront une excellente occasion de voir plusieurs métiers d'un seul coup et peut-être parmi eux celui qu'ils choisiront pour continuer leur formation. Les jeunes sont donc invités à s'y rendre soit avec leur établissement scolaire soit avec leurs parents ou entre copains. Sur les stands, il est prévu pour certains métiers des emplacements nommés "Toi aussi tu peux le faire" où chacun pourra s'essayer à quelques gestes des métiers.

Un salon des Métiers sera également couplé aux finales nationales.

Daniel Haas-Frangi



Séance du lundi 22 novembre 2010

Le rendement du réseau est de 76,6 %, en baisse

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs HUSSON Michel, MARTINEZ Jean-Claude, BERTHIER Hervé, HAAS-FRANGI Daniel, TYCHENSKY Jean, DUDILLIEU Dany, Mesdames MAUPLOT Simone, LE BEUX Véronique, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, LAFONT Françoise, CHEVAL Michèle, Messieurs GORACY Gilles, MADELENAT François, FONTAN Michel, BAYOL Guy, TRONCY Dany, MARTIN Olivier,

ABSENTS REPRESENTES :

- M. HALLART Frédéric, représenté par M. FONTAN,
- Mme DERVILLEZ, représentée par Mme LE BEUX,
- Mme MIALON Corinne, représentée par M. MARTINEZ,
- M. MILANO, représenté par Mme de SAINT LOUP

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

Madame le Maire donne la parole à Monsieur TYCHENSKY Jean pour parler du « Rapport ANNUEL 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif ».

Ordre du jour :

Eau potable

Il y a 5 services existant sur la communauté de communes :

- L'ex-syndicat de Salins auquel appartenait Saint-Germain-Laval et entretenu par la Lyonnaise des Eaux
- La Brosse-Montceaux *
- La Grande Paroisse*
- Marolles-sur-Seine, Barbey, Misy-sur-Yonne*

**(entretenu par la SAUR)*

-Montereau-Fault-Yonne, entretenu par VEOLIA.

Il rappelle que Courcelles-en-Bassée dépend de Châtenay-sur-Seine, que Varennes-sur-Seine, Cannes-Ecluse et Esmans appartiennent à un syndicat particulier, le SMEV ;

Le nombre total des abonnés est de 11.223 pour 35.310 habitants estimés.

Le Syndicat des Eaux de Salins

Nombre total de résidents : 4.807

Nombre total d'abonnés : 1.697 dont 979 pour Saint-Germain-Laval.

Le volume facturé général est de 208.754 m3, il est en baisse de 1% par rapport à l'année 2008, dont 106.196 m3 pour Saint-Germain-Laval – hausse de 2,35 %.

Rendement du réseau

La production d'eau est de 409.667 m3.

Nous exportons 104.152 m3 (Gurcy-le-Châtel).

Volume mis en distribution : 305.515 m3,

Pertes : 95.909 m3,

Consommés et facturés : 209.606 m3, répartis :

- 208.754 m3 consommés,
- 352 m3 estimé sans comptage,
- 500 m3 service.

régulière depuis 2007 (80,9%).

Qualité de l'eau

- Au niveau bactériologique : l'eau est très bonne. Tous les prélèvements sont conformes.
- Au niveau des nitrates : l'eau est moyenne 34 mg/l. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/litre. Tous les prélèvements effectués sont conformes.
- Au niveau de la dureté : l'eau est calcaire, mais sans incidence sur la santé.
- Au niveau du fluor : l'eau est légèrement fluorée 0,15 mg/l. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.
- Au niveau des pesticides : l'eau contient 0,1 mg/litre – classé A.

L'eau distribuée en 2009 est restée conforme aux limites réglementaires fixées par les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Assainissement

Le service est composé de 6 services :

- L'ex-SIRMOTEU, dont faisait partie Saint-Germain-Laval,
- Misy-sur-Yonne et Barbey,
- Marolles-sur-Seine*,
- Salins*,
- Forges*,
- La Brosse-Montceaux*

* qui bénéficient de stations de traitement des eaux usées industrielles

Il y a au total 12.485 abonnés, 3 fermiers : VEC SAUR et La Lyonnaise des Eaux.

Il y a eu 1.545.506 m3 facturés en 2009 pour 31.000 habitants ; en baisse de 7,53 % par rapport à l'année précédente.

Pour Saint-Germain-Laval, il y avait 917 abonnés en 2008 et 943 en 2009, soit + 36 abonnés en 2009. Tout doucement, les habitants de Trécy des Thibaudes se raccordent.

Tableau pour le prix de l'eau – Taxe par m3

(*) Cette part va petit à petit disparaître et il ne restera que la part proportionnelle.

--	2009	2010
Part du fermier : -fixe (*)	32,48	32,48
-proportionnelle	0,5854	0,57
Part de la collectivité	0,29	0,29
- Redevance pour prélèvement sur la ressource	0,12	0,12
- Redevance pollution	0,1532	0,22
Part du fermier	0,3968	0,42
Part de la collectivité	0,9053	1,27
Redevance modernisation du réseau	0,2880	0,28
TVA 5,5 %		



Facture pour 120 m3

---	2009	2010
Part de l'exploitant	150,35	153,36
Part de la collectivité	143,44	188,38
Agence de l'Eau	89,05	89,05
TVA	21,06	24,69
TOTAL	403,90	454,38

Soit une augmentation de 12,5 %, soit 3,79 € TTC du m3.

Malheureusement pour les administrés, cette augmentation risque de ne pas être la dernière. En effet, comme vous le savez, nous sommes dans l'exécution d'un contrat de bassins de 70 millions d'euros, dont :

- **57 sont destinés pour l'assainissement,**
- **10 pour l'eau,**
- **3 pour les rivières.**

S'agissant de l'assainissement : 29 millions d'euros ont déjà été engagés pour la reconstruction de deux stations d'épuration, la réalisation des réseaux de Misy-sur-Yonne et de Barbey et l'extension des réseaux de Cannes-Ecluse, Varennes-sur-Seine et Saint-Germain-Laval.

15 millions le seront engagés en 2011, pour mettre en chantier les réseaux de Laval-en-Brie et de Courcelles-en-Bassée, et les bassins d'orages qui sont liés au fonctionnement des deux stations. Tous ces travaux obligatoires auraient dû être effectués pour le 1^{er} Janvier 2011. Il y a un an de retard.

Une fois que ces travaux seront terminés, il ne restera que 13 millions de travaux à réaliser qui seront étalés dans le temps pour limiter leur impact sur les finances intercommunales.

S'agissant de l'eau, le programme d'amélioration des ressources et de sécurisation des réseaux va être lancé en 2011 pour environ 10 millions d'euros, ce qui devrait entraîner une augmentation de la redevance de la Communauté de Communes qui devrait passer de 0,29 € par m3 à 0,45 €.

Mme MAUPLOT souhaite une explication quant à la part fixe qui doit disparaître, le calcul est-il fait sur la consommation ?

M. TYCHENSKY indique que la part eau du fermier est composée actuellement d'une part fixe abonnement compteur et d'une part proportionnelle à la consommation ; la part fixe disparaîtra au renouvellement du contrat et seule la consommation sera calculée et la part fixe y sera incorporée.

Mme MAUPLOT indique qu'elle n'est pas d'accord avec cette pratique car elle tend à défavoriser les familles nombreuses car ces 32,00 € viennent s'ajouter à la

consommation d'eau. Cela en est de même pour la facturation des poubelles au poids car cela défavorise les familles nombreuses. Il serait peut-être judicieux que les Conseils donnent leur avis au moment du renouvellement des contrats.

Convention de mise à disposition d'abris-voyageurs entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition gratuite d'abris-voyageurs entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval. Cette convention faisant suite à celle en date du 16 Mars 2006 a été approuvée par la commission permanente du Conseil Général le 04 Octobre 2010.

Ces abris-voyageurs sont déjà installés au centre commercial, aux Mûriers (Av. de l'Ancienne Eglise Saint Pierre), à Tréchy (Rue du Château d'Eau) depuis le 08 Mars 2002 et Rue des Etangs depuis le 30 Avril 2004.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention de mise à disposition gratuite d'abris-voyageurs entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval.

Avenants aux marchés – Réhabilitation d'un bâtiment en Mairie et l'aménagement de ses abords

Madame le Maire donne la parole à M. GORACY.

M. GORACY indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Jeudi 18 Novembre 2010 dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en Mairie et l'aménagement de ses abords et a donné un avis favorable aux avenants suivant :

un avenant n° 2 pour le Lot n° 1 – Gros Œuvre avec l'Entreprise MF BATIMENT, pour d'une part des travaux en plus value (réfection du conduit de cheminée, réparation des corniches de façades, reprise de l'arase et du couronnement du bâtiment) pour un montant de 28.990,75 € HT, ramenant ainsi le marché initial à 214.151,85 € HT, soit 256.125,61 € TTC (pour mémoire, un avenant n° 1 pour des problèmes liés à la structure avait été signé pour un montant de 8.747,00 € HT) et d'autre part une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011,

un avenant n° 1 pour le Lot n° 7 – Cloisons-Doublages-Faux plafond avec l'Entreprise SOPIC pour d'une part des travaux de doublages en plus value pour un montant de 6.539,00 € HT, ramenant ainsi le marché initial à 24.446,35 € HT, soit 29.237,83 € TTC, et d'autre part une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011,

un avenant n° 1 pour les lots 3-Charpente bois et 4 –Couverture avec l'Entreprise CHEMOLLE pour une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011,

un avenant n° 1 pour le lot n° 5 – Menuiserie bois avec l'Entreprise MILLET pour une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011,



un avenant n° 1 pour le Lot n° 6 – Menuiserie alu avec l'Entreprise SUR METALLERIE pour une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011,

un avenant n° 1 pour le Lot n° 8 – Electricité avec l'Entreprise VSYS pour une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011,

un avenant n° 1 pour le Lot n° 9 – Plomberie-Chauffage-VMC avec l'Entreprise DESCANTES pour une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011,

un avenant n° 1 pour le Lot n° 10 – Peinture avec l'Entreprise ROGGINI pour une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011,

un avenant n° 1 pour le Lot n° 11 – Ascenseur avec l'Entreprise OTIS pour une prolongation de deux mois du délai global du chantier avec une réception des travaux TCE au plus tard le 11 Avril 2011.

M. MADELENAT demande s'il va y avoir d'autres découvertes encore sur ce chantier.

M. GORACY répond qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus rien. Ces découvertes ont surtout concernées le début du chantier en gros œuvre. Le reste des travaux doit se dérouler dans des conditions normales. La charpente est maintenant en cours de pose.

M. MADELENAT est tout de même étonné que l'architecte ne nous ait pas alertés avant. On est devant le fait accompli.

M. GORACY répond que non, car lors de la présentation du dossier, nous savions que ce chantier en réhabilitation sur du bâtiment ancien engendrerait des problèmes, c'est un choix qui a été fait par le Conseil de garder ce bâtiment en réhabilitation. Le travail fait par le maître d'œuvre n'est donc pas à remettre en cause. Les problèmes liés à la structure et à la charpente ont été réglés d'où les avenants. Les travaux devraient être réceptionnés au 11 Avril 2011.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer les avenants cités ci-dessus.

Avenant au 2^{ème} contrat CAE Passerelle

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer un avenant avec la Mission Locale du Bassin de Montereau pour le 2^{ème} contrat CAE Passerelle en date du 03 Mai 2010, afin d'augmenter le temps de travail de 15h. Ledit contrat passera donc de 20h à 35h.

La dépense occasionnée sera prélevée sur l'article 6413 – Section de fonctionnement du budget Commune.

M. TYCHENSKY souhaite avoir une indication concernant ce contrat : ce contrat est actuellement de 20h et on va y ajouter 15h. A partir de Janvier, cette personne

viendra en Mairie pour en Mai intégrer les services de la Mairie en qualité d'adjoint administratif.

Mme le Maire répond par l'affirmative. En effet, il y a un agent qui part à la retraite en Avril 2011. La personne en contrat passerelle viendra donc en Mairie à partir de Janvier 2011 et sera intégrée au personnel de la Commune à compter de Mai 2011, date à laquelle son contrat passerelle arrive à échéance.

M. HAAS-FRANGI s'étonne que cette personne, titulaire d'un BAC + 2, puisse prendre un travail de secrétariat. Il demande son âge.

Mme le Maire répond que cette personne est âgée de 25 ans et qu'elle a fait une demande d'emploi pour intégrer la Mairie. Elle tient à rappeler que le but du contrat passerelle est d'aboutir à un emploi fixe. En effet, dans le cadre du contrat Passerelle, la personne travaille pour un an dans une structure avec une immersion dans l'entreprise durant 3 mois maximum. Notre contrat passerelle a fait un stage en Mairie durant l'été et a donné entière satisfaction.

M. HAAS-FRANGI est étonné que l'on puisse embaucher une personne avec un BAC + 2 pour faire un travail de secrétariat qui conviendrait plus à une personne titulaire d'un CAP ou d'un BAC PRO. Il demande quelle ascension sociale, elle va pouvoir avoir.

Mme le Maire répond qu'elle pourra passer les concours de la Fonction Publique Territoriale et accéder à des grades supérieurs.

M. TYCHENSKY indique qu'elle peut également passer le concours de bibliothécaire.

Mme le Maire répond par l'affirmative, en rappelant toutefois que la personne en question souhaite intégrer les services administratifs de la Mairie.

Le Conseil autorise, à la majorité (19 voix POUR et 3 voix CONTRE), Madame le Maire ou son délégataire à signer un avenant avec la Mission Locale du Bassin de Montereau pour le 2^{ème} contrat CAE Passerelle en date du 03 Mai 2010 pour augmenter le temps de travail de 15 heures, portant ainsi le contrat à 35 heures.

Création d'un 3^{ème} contrat CAE Passerelle

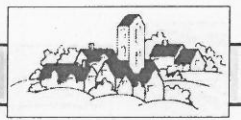
Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de créer un 3^{ème} contrat CAE Passerelle pour remplacer la personne qui est actuellement à la Bibliothèque et qui va prochainement venir en Mairie.

Elle rappelle le but du contrat : c'est un contrat aidé proposé aux jeunes, prioritairement dans les Collectivités Locales, pour leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle. Ils disposent ainsi d'un contrat de travail leur permettant de développer ou de consolider des compétences transférables vers les entreprises. L'Etat prend en charge 90 % du salaire et l'embauche ouvre droit à des exonérations de charges sociales et fiscales. La durée d'un C.A.E. passerelle est de 12 mois.

Il convient donc d'autoriser la mise en place d'un 3^{ème} Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi – C.A.E. Pas-



Conseil municipal public ...



serelle, de signer un contrat d'un an avec le co-contractant, la convention auprès de la Mission Locale de Montereau, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

M. TYCHENSKY est d'accord, mais espère que l'on puisse engager une personne aussi valable que celle qui est actuellement en poste. Il souhaite que, dans la délibération qui va être prise, soit écrit que l'on s'engage à l'embaucher si elle donne satisfaction.

Mme MAUPLOT demande que l'on attende de voir si la personne qui va être recrutée, donne satisfaction.

Mme le Maire est d'accord sur le principe, mais il faut signer ce contrat avant le 15 Décembre pour bénéficier de la prise en charge de l'Etat.

M. MARTINEZ indique que ce contrat peut être renouvelé un an à titre exceptionnel. Cet emploi est-il vraiment nécessaire ?

Mme le Maire répond par l'affirmative. Elle indique que la Bibliothèque ne peut fonctionner qu'avec une seule personne. Il y a beaucoup de monde.

M. TYCHENSKY rappelle que la Commune a une bibliothèque et qu'il convient d'avoir du personnel en conséquence, de plus, il y a la partie médiathèque pour laquelle il faut une personne performante en informatique.

Mme le Maire indique qu'il a été demandé à la Mission Locale de proposer des candidats avec un profil informatique.

M. BAYOL demande de combien de bénévoles dispose la bibliothèque ?

Mme le Maire répond qu'ils sont au moins 10 personnes, mais qu'elles ne sont pas là en permanence et qu'elles n'ont pas de relation avec le public comme peut l'avoir la Bibliothécaire, notamment pour les projets des classes et du Centre de Loisirs. Elle fait part qu'il y avait en Septembre 250 abonnés qui venaient régulièrement, il y a des projections qui sont organisées.

M. MARTINEZ demande pourquoi l'on prend un contrat passerelle au lieu d'embaucher directement une personne, puisqu'il y a un besoin.

Mme le Maire et Mme MAUPLOT indiquent que durant cette période, cela permet de faire quelques économies sur une année et de former le personnel.

M. HUSSON indique qu'il y a aussi un problème à ce sujet, car la Bibliothèque est actuellement en construction et il n'est pas possible pour l'instant de savoir de combien de temps, nous aurons besoin. Cette solution du contrat passerelle est une solution d'attente.

M. MARTINEZ demande s'il lui faudra une adjointe.

M. HUSSON répond par l'affirmative, il faudra une adjointe, mais il fait remarquer qu'actuellement il faut gérer le fonds et que lorsque la Bibliothèque aura atteint son « rythme de croisière », on pourra alors déterminer le temps de travail nécessaire pour une ou un adjoint(e) –

½ temps, ¾ temps ou temps plein.

Mme le Maire rappelle que le contrat CAE Passerelle est de 20h ; peut-être que ces 20 h suffiront par la suite.

M. MARTINEZ indique que ces contrats de 20 h l'ennuient pour les jeunes car ce sont des emplois précaires. Il faudrait mieux un CDI.

Mme CHEVAL rappelle que ce sont des jeunes qui n'ont pas d'emploi.

M. GORACY indique qu'il ne faut pas mettre de côté le fait que l'Etat prenne en charge une partie du salaire.

M. MADELENAT demande ce qui se passe quand une personne en contrat passerelle ne donne pas satisfaction, elle reste quand même durant une année dans la Commune ?

M. GORACY répond que non, si la personne ne donne pas satisfaction, la Commune peut mettre fin au contrat, tout comme si la personne trouve un travail ailleurs, elle peut mettre fin au contrat.

M. MADELENAT demande ce qu'il en est du jeune homme qui a été pris en contrat passerelle aux Services Techniques.

Mme le Maire répond qu'il est en congés actuellement, il a fait un stage en immersion dans une entreprise de BTP et a eu un accident de travail. Son contrat s'arrête au 27 décembre 2010 et malheureusement, nous ne pourrions le garder au vu des séquelles dues à cet accident de travail. Il va être repris par la Mission Locale car il voulait être cariste ou conducteur d'engins.

Le Conseil décide, à la majorité (17 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 abstention), de créer un 3^{ème} poste de C.A.E. Passerelle et autorise Madame le Maire ou son délégataire à signer un contrat d'un an avec le co-contractant, la convention auprès de la Mission Locale de Montereau, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Décision modificative n° 1 au Budget Commune 2010

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision modificative n° 1 au Budget Commune 2010, comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 022

Article 022 –

Dépenses imprévues Fonctionnement : 4.730,65 €

Chapitre 012

Article 6413 – Personnel non-titulaire : + 3.730,65 €

Chapitre 65

Article 6574 – Subv. Fonct. Person. Droit privé :
+ 1.000,00 €

Subvention exceptionnelle – Coopératives scolaires

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € (Mille euros) aux Coopératives scolaires. La dépense occasionnée sera prélevée à l'article 6574 du Budget Commune 2010.



Décision modificative n° 1 au Budget Centre de Loisirs « Nathalie » 2010

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision modificative n° 1 au Budget « Centre de Loisirs Nathalie » 2010, comme suit :

Section d'Investissement

Recettes

Chap.021/Art.021 – Virement de la section de fonct. :
6,00 €

Dépenses

Chap.21/Art.2184 – Mobilier : 6,00 €

Section de Fonctionnement

Recettes

Chap.70/Art.7066 – Redev.services à car. social :
4.085,00 €

Chap.70/Art.7067 – Red.serv. périscolaires et ens. :
2.000,00 €

Chap.74/Art.7473 – Subv. Département : 30,00 €

Chap.74/Art.7478 – Autres organismes : 3.891,00 €

Dépenses

Chap.023/Art.023 – Virement de la section invest. :
6,00 €

Chap.011/Art.611 – Contrats prestations services :
3.000,00 €

Chap.011/Art.6228 – Divers : 300,00 €

Chap.011/Art.6247 – Transp. Collectifs : 1.000,00 €

Chap.012/Art.6413 – Personnel non titulaire : 4500,00 €

Chap.012/Art.6453 – Cotisations caisses retraite :
1.200,00 €

M. MARTINEZ demande les raisons de l'augmentation du personnel non-titulaire.

M. FONTAN indique qu'il y a eu plus de fréquentations cette année, il a donc fallu adapter le personnel au nombre d'enfants présents. Il y a eu des recettes donc il faut équilibrer.

Frais de déplacement – Personnel Communal

Madame le Maire expose au Conseil que :

VU la loi 2007.209 du 19 Février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 2007.23 du 05 Janvier 2007 modifiant le décret 2001.654 du 19 Juillet 2001,

VU l'arrêté du 05 Janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret 2001.654 du 19 Juillet 2001,

VU le décret 2006.781 du 03 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret 2001.654 du 19 Juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 84.53et abrogeant le décret 91.573 du 19 Juin 1991,

il convient de l'autoriser à procéder au remboursement des frais de transport et des indemnités de mission du personnel territorial (stagiaires et titulaires).

Il s'agit essentiellement des déplacements des agents pour les besoins du service, pour effectuer un stage,

une formation, pour passer un concours ou un examen professionnel.

Le Conseil décide, à la majorité (21 voix POUR, 1 abstention) d'autoriser le remboursement des frais de transport et des indemnités de mission du personnel territorial (stagiaires et titulaires) :

➤ *Frais de repas : 15,25 € (Frais forfaitaire)*

➤ *Indemnités kilométriques (tarif en fonction de la puissance fiscale du véhicule personnel et le nombre de kilomètres parcourus entre la résidence administrative et le lieu de convocation – voyage aller et retour)*

➤ *Ticket de transport (SNCF, RER, RATP).*

M. TYCHENSKY demande si, dans l'immédiat, cela concerne beaucoup de personnes.

Mme SABARD indique que cela ne concerne que 2 voire 3 personnes, car les formations organisées dans le cadre de la FIL (Formation d'Initiatives Locales) sont faites à proximité (Moret sur Loing, Misy sur Yonne, Esmans, La Grande Paroisse ou Saint-Germain-Laval). Cela correspondrait au remboursement d'environ 200 à 300,00 € par an.

M. TYCHENSKY demande si à cet égard, les plans de formation concernent l'ensemble des agents de la Commune.

Mme SABARD répond par l'affirmative. Actuellement il y a un plan qui est établi pour toutes les filières pour les 6 à 9 mois à venir. Ce plan est revu chaque année et il est proposé différents stages : électricité, sécurité sur les chantiers, hygiène et entretien des bâtiments, formation excel, urbanisme, gestion du cimetière, ...

Projet de Résidence Intergénérationnelle

Madame le Maire expose au Conseil que, le Jeudi 18 Novembre 2010, la Société SODEARIF et ECI Conseils ont présenté aux membres du Conseil Municipal un projet de « Résidence intergénérationnelle », situé sur un terrain cadastré A1750p, à Courbeton dans sa partie supérieure (vers le château d'eau), sur une superficie d'environ 5 à 6.000 m² ; la Commune conservant environ 9.000 m² dans sa réserve foncière.

Ce projet consiste en la construction d'environ 40 logements de type studio, F2 et F3, sur une surface de 2.700 m² de SHON. Ces logements seront destinés à accueillir, à la fois, des seniors en rez-de-chaussée et des familles au premier étage. Ils seront éligibles à l'aide personnalisée au logement.

Ce projet de « Résidence intergénérationnelle » sera totalement clos. Il comprendra, pour les seniors, une salle de vie commune et un local destiné à des services à la personne. Il prévoit également une personne responsable de l'animation au service de tous les locataires, ainsi qu'une salle d'environ 150 m² mise à disposition de la Commune.

Des aménagements extérieurs sont prévus, tels que parkings, jardins collectifs, jeux pour enfants, terrain de boules, ...

Le prix de vente proposé est de 17,00 € HT le m² de terrain ; l'estimation du Service des Domaines en date du 08 Novembre dernier étant de 15,00 € HT le m².



Conseil municipal public ...



Madame le Maire indique que, dans un premier temps, il convient donc de se prononcer sur la réalisation d'un projet de « Résidence intergénérationnelle » :

M. MADELENAT indique que l'on doit se prononcer ce soir à la suite d'un diaporama ; il n'y a aucun papier. S'il a bien compris, ce n'est pas le terme d'une « résidence intergénérationnelle » qu'il faut employer car les appartements réservés pour le rez-de-chaussée seront mis à disposition par un bailleur, et ne seront réservés que durant 3 mois. Ce sont également des logements qui pourront être mis à disposition de personnes à mobilité réduite. Mais s'il n'y a pas de location au-delà de ces 3 mois, ils seront réaffectés dans le pot commun pour toutes personnes pouvant accéder à des loyers modérés. Il souligne qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'HLM et non d'accession à la propriété. Toute personne pourra prétendre à un appartement dans cette résidence. On se prononce sur un projet virtuel, nous n'avons pas assez analysé. Certaines personnes ont dit que cela coûtera 5 millions d'euros. Il a fait un rapide calcul en fonction des loyers perçus sur ces 43 logements avec les ratios donnés, cela fait 160.000 € de revenus annuels. Il pense que dans les 5 millions d'euros sont intégrés leur bénéfice, les frais généraux et les aléas. Il y a aussi le problème de terrain qui n'a pu être approfondi. Il déplore cet état de fait. Il indique que l'on porte en conseil de travail des points relatifs au niveau de la Commune, mais là on a eu un diaporama le 18 et on porte cette affaire en conseil public le 22.

M. BAYOL prend également la parole et indique que ce projet est sorti du chapeau, il y a une quinzaine de jours, comme un prestidigitateur sort un lapin du sien. Ce jour-là, sur l'insistance d'un certain nombre de conseillers, Madame le Maire accepte de reporter le vote au prochain conseil, c'est-à-dire en janvier prochain.

Mme le Maire indique que seul M. HALLART avait demandé à reporter cette réunion.

M. BAYOL reprend la parole : Et surprise, le voilà inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Pourquoi cette précipitation ? Puis, jeudi, il y a quatre jours, les concepteurs du projet, Messieurs MEDINAT et MARQUET, viennent nous le présenter. En vingt minutes, ils posent un joli bâtiment intergénérationnel au milieu du stade de Courbeton de la manière la plus séduisante qui soit, c'est normal, c'est leur métier. Après leur départ, chaque membre du conseil émet son avis, une majorité accepte le projet et qui plus est, accepte de voter aujourd'hui. Encore une fois, pourquoi cette précipitation ? Donnons-nous le temps de la réflexion. A-t-on vraiment discuté sur le fond, sur le bien fondé du projet, sur le prix de vente du terrain qui lui semble bradé, sur son positionnement sur le site, sur la contexture du bâtiment, sur la proposition de patienter encore un peu ? En effet, cette semaine, on nous annonce que la priorité du Gouvernement pour l'année 2011 est la gestion de la dépendance, ce qui, peut-être, à plus ou moins longue échéance, pourrait ouvrir une opportunité sur l'implantation d'une maison médicalisée ou de soins de suite, comme prévu au départ et qui, elle, aurait créée des emplois. Pour lui,

ce projet ferme définitivement la possibilité d'une maison médicalisée, vu la topographie du terrain restant. Voilà, il a l'impression que l'on veut faire plaisir à cette société porteuse du projet qui a besoin de clore ce dossier et qui souhaite récupérer l'investissement mis dans les études précédentes. Pour lui, c'est une décision prise à la hâte ou pour employer une expression à la mode en politique, c'est un passage en force et c'est pour toutes ces raisons qu'il votera contre.

Mme le Maire répond que, concernant l'établissement de soins de suite, il reste suffisamment de place sur le terrain pour pouvoir l'installer (9.000 m²). Par ailleurs, elle indique qu'actuellement l'Agence Régionale de Santé n'ayant pas de moyens, aucun dossier concernant les soins de suite ne sort pour le moment. Donc ces 9.000 m² seront gardés pour l'avenir. Concernant le prix de vente, le Service des Domaines a fait une évaluation à 15 € et trouve que le prix proposé à 17 € est tout à fait correct. Elle rappelle qu'en 2006, il a été venu à l'ADAPEI un terrain au prix de 12,68 € du m². Elle répond ensuite sur « la précipitation », dans le cadre du projet de territoire – Agenda 21, il a été insisté à maintes reprises sur le fait de construire ce type de résidence intergénérationnelle où se mêlent à la fois des seniors et des jeunes. Ce type de projet est actuellement en cours à Cannes Ecluse, à Varennes, à Salins, ... Elle indique qu'elle souhaiterait que, pour une fois, Saint-Germain-Laval ne regarde pas passer le train. Elle pense qu'à Saint-Germain-Laval et dans le canton, il y a énormément de seniors qui apprécieraient d'être logés dans ce type d'appartements. De plus, elle insiste sur le fait que nombre de jeunes du village résidents encore chez leurs parents souhaitent obtenir des petits logements de type studio, F2 ou F3 ; Mme CHEVAL en a très souvent la demande. De plus, ces logements ouverts à l'aide personnalisée au logement permettraient de loger des personnes qui ont soit de petites retraites ou de petits revenus (250,00 à 300,00 € sans charges). Il ne s'agit pas de barres de HLM, ni de logements sociaux qui seront réalisés. Elle insiste sur le fait que ce n'est pas parce que le logement est ouvert à l'aide personnalisée au logement que l'on est un cas social. Si avoir une maison avec un 1^{er} étage constitue une HLM, alors nous avons tous une HLM.

M. TYCHENSKY demande le positionnement de la résidence, suite à la présentation faite Jeudi. Il indique que la résidence était au milieu.

Mme le Maire répond que la résidence sera mise plus en hauteur.

M. TYCHENSKY indique alors que la position a encore changé.

Mme le Maire répond que c'est lui-même qui a demandé cette modification en fonction du positionnement du soin de suite.

M. TYCHENSKY indique qu'effectivement il avait posé la question du positionnement lors de la présentation. La réponse qui lui a été faite, c'est que la position choisie était celle qui présentait le moins de contraintes. Il



restait alors en haut 3.000 m² pour des parkings et 6.000 m² en bas.

Mme le Maire indique ces éléments seront à renégocier après. En effet, à partir du moment où le conseil donne son aval pour la réalisation, le projet sera revu en ce qui concerne son positionnement.

M. TYCHENSKY répond que non, cette négociation doit être menée avant, car tel que cela a été présenté, le terrain est coupé en 3 avec la partie du bas difficile à construire. Pour préserver le projet de soins de suite, il faudrait soit mettre la résidence dans la partie boisée au plus près des bâtiments pour laisser les 9.000 m² en haut. La solution sera plus facile car les raccordements sont beaucoup plus près et il n'y aurait pas de problèmes de gestion de servitudes de passage. La 2^{ème} solution qui serait un peu moins bonne, serait de positionner le bâtiment sur la partie haute. Il faut décider de cela avant de voter. Le projet est en discussion depuis le 15 Octobre 2010, on a changé au moins 3 ou 4 fois : 80 logements en deux fois 40, puis 50 logements et maintenant 40 en deux fois 20. Au départ, l'achat était de 1.5 hc pour 15 €/m² et maintenant c'est 5.000 m² à 17 €. Aujourd'hui, la position est changée. Il n'est pas contre, mais il ne voit pas le projet. Deuxièmement, il dit qu'il y avait eu un débat sur l'avenir de Saint-Germain-Laval. Il avait été évoqué le fait d'attirer sur la Commune des jeunes couples ayant 1 ou 2 enfants, il serait donc souhaitable d'avoir des T3 voire T4 pour attirer ces jeunes couples. Troisièmement, il revient ensuite sur le prix, le service des domaines a estimé le prix à 15 €. Sur cet espace, la commune a, dans le cadre de la révision du PLU, transformé ce terrain situé en zone à bâtir (100 €/m² actuellement) en zone spécialisée UB 1 pour des équipements spéciaux (espace pluridisciplinaire de gérontologie) qui sont moins chers au m² mais qui doivent apporter des emplois spécialisés. Le service des domaines prend également l'argument que l'on a vendu un autre terrain à une association à 12 € du m², mais pour l'instant rien n'est sorti. Il devait y avoir depuis 2003 un foyer pour handicapés, rien n'est construit, puis on nous dit une annexe du foyer de Bray,.... Il pense que la commune s'est faite « bernée » par cette association et il craint que cela se reproduise avec ce projet. De plus, il indique contrairement à l'avis des domaines que ce terrain est viabilisé car les réseaux sont à moins de 100 mètres du terrain. Pour lui, le prix est encore à discuter. Une base de discussions de départ doit être fixée à 50 € et en dessous de 30 €, on ne descend pas. Les terrains de la zone d'activités sont vendus actuellement à 30 € pour la construction de hangars. Il ajoute que le prix de 17 €, soit 85.000 €, représente 1,6 % du prix qui a été annoncé (5,5 millions d'euros). Si on le fixe à 34 €, cela représente 3,2 % et si on le passe à 50 €, cela fait 4,8 %. Cela n'est pas discriminant. Avant de décider, il souhaite que le projet soit ficelé sur le positionnement, que le prix soit rediscuté et que l'on puisse l'améliorer en mettant des appartements pour des couples avec 1 ou 2 enfants. Il souhaite que certains points soient inscrits, comme le coût de l'opération 5,5 millions d'euros, le nombre de m² des logements (12 studios à 39m², 25 T2 à 50 m², 6 T3 à 77 m²), le prix de location à

7 € du m², soit 273 € pour un studio, 350 € pour un T2, 539 € pour un T3 auquel il faut ajouter environ 150 € pour les charges locatives. Il faut que cela figure dans les documents.

Mme MAUPLOT indique, par contre, que pour les petits logements, elle n'est pas trop d'accord avec les propos de M. TYCHENSKY en ce qui concerne la transformation des logements avec des T2 et T3, car Mme CHEVAL a beaucoup de demandes pour des petits logements pour lesquels il n'y a rien sur la Commune. Si actuellement, le projet porte sur des petits logements pour les personnes âgées et les jeunes couples, cela répond à un besoin de la population.

M. TYCHENSKY est d'accord avec cette remarque. Il demande que l'on prenne le temps et que l'on voit les intérêts de la Commune.

M. HUSSON souhaite préciser que lorsqu'il a acheté son terrain, seule l'eau passait devant et que le terrain n'était pas viabilisé. Il souhaite rappeler que sur tous les projets présentés par cette même société, le conseil a donné son accord dans sa grande majorité sur le projet de construire sur ce terrain un équipement spécialisé : soins de suites, ... il ne faut pas confondre le fond et la forme. Il faut se prononcer ce soir sur la nécessité de réaliser cette structure. Il y aura toujours la possibilité de rencontrer à nouveau cette société pour repositionner le projet, ..., mais nous ne nous prononçons pas sur le fond. Personne n'a vu les façades, le positionnement final, ..., cela fait partie de notre travail. Il a été oublié de dire que cela coûtait 0 cent à la Commune.

M. TYCHENSKY rappelle que la dernière fois, il avait été question que la Société achète également une bande de terrains pour les réseaux ou avoir une servitude de passage.

M. HUSSON donne une explication sur l'implantation du bâtiment qui, suivant sa position, revient plus ou moins cher, le terrain étant en pente. Il faut prendre aussi en compte l'impact sur le déboisement. Le moindre coût a été avancé pour le bailleur avec lequel une convention devra être établie pour que les loyers restent à prix modérés.

M. TYCHENSKY indique qu'il serait également bien d'avoir une répartition de leurs charges, le coût par appartement.

Mme le Maire indique qu'il s'agit de privés et que la Commune n'est pas maître d'ouvrage. De plus, pour le coût par appartement, il faut prendre en compte les espaces communs (parkings, salle commune, salle d'animation, ...)

M. MARTINEZ indique qu'il est dommage de ne pas avoir de retour d'expériences sur ce type de résidence qui mélange les personnes âgées et les jeunes. Ces personnes n'ont pas le même rythme de vie. Il pense qu'il va y avoir des problèmes de gestion. Pour ce type de résidence, il faut des prestations de services, mais il n'existe pas grand-chose : centre commercial, pharmacie, pizzerias, ... Il a été évoqué que les prestations de



Conseil municipal public ...



services pourront venir sur place, mais cela a un coût.

M. HUSSON répond qu'actuellement les personnes âgées présentent sur la commune, vivent correctement car elles ont des auxiliaires de vie, des voisins, ..., qui les aident dans leur vie de tous les jours. Ce n'est pas parce qu'elles viendraient habiter sur cette résidence, que tout cela cesserait et qu'elles n'y arriveraient plus. Il s'est rendu dernièrement à Thorigny-sur-Oreuse pour voir une structure du même type et qui se trouvait à 900 mètres du centre. Les commerçants locaux venaient dans la structure pour assurer leur service. C'était une structure de 60 logements qui vivait bien.

Mme MAUPLLOT répond également qu'actuellement dans le village les jeunes voisins aident les anciens en cas de problèmes. Les logements actuels ne permettent plus de garder les anciens avec eux. Ces structures intergénérationnelles fonctionnent très bien.

M. MARTINEZ regrette que la Société n'ait pas de retour. C'est une première pour eux car ils n'ont jamais mené ce type de projet.

M. HUSSON indique que sur le voisinage, on ne peut savoir avant, comment se comportent les voisins.

M. BAYOL indique qu'il y aura une salle de 150 m² mise à disposition de la Commune. Pourra-t-il la louer pour faire un anniversaire et faire du bruit ?

Mme le Maire répond que ces problèmes de bruit sont également présents pour d'autres salles, telles la Salle du Ru de l'Etang.

M. HAAS-FRANGI indique qu'il n'a pu venir à la réunion de jeudi. La maison médicalisée qui était au programme électoral, ne verra pas le jour. Une autre démarche a-t-elle été demandée auprès d'autres grands groupes privés pour réaliser ce type de maison ?

Mme CHEVAL répond que ce ne sont pas des fonds privés pour la réalisation d'une maison médicalisée, mais des fonds publics qui n'ont pu être donnés ; le projet s'est donc arrêté.

M. TYCHENSKY répond qu'il fallait des fonds privés pour la construction, mais des fonds publics pour le fonctionnement à des prix acceptables pour ceux qui y résident.

Mme le Maire indique qu'il fallait l'autorisation du CROS et de l'Agence Régionale de Santé.

M. HAAS-FRANGI indique que ce projet ne correspond pas au projet initial. Il aurait fallu en discuter en réunions de quartier et connaître l'opinion des gens. Pour le prix du terrain, on pourrait demander à une agence de nous fixer un prix.

Mme le Maire répond que ce projet ne coûte rien à la Commune et qu'il ne s'agit pas de faire un lotissement, ni des HLM.

M. HAAS-FRANGI indique que la Commune n'est pas riche, et que l'on va brader ce terrain pour créer un emploi.

M. HUSSON répond que la Commune a pour fonction d'offrir des services.

M. TYCHENSKY souhaite que l'on réfléchisse au programme et d'essayer de l'améliorer et d'obtenir un prix plus élevé.

M. MARTIN indique qu'effectivement il avait été question, durant les discussions de l'agenda 21, d'une structure telle que le « foyer belle feuille à la campagne ». Il ne trouve pas de similitudes avec le projet. Il aurait souhaité que la discussion soit reportée, car il n'y a pas d'avant projet. Il n'a pas assez de recul pour prendre position.

Mme LAFONT demande si l'on connaît le nom du bailleur et trouve que le prix de 15 ou 17 € n'est pas assez élevé, qu'il n'y a pas de retombées en poste d'emplois. On brade encore notre patrimoine.

Mme le Maire répond qu'actuellement le bailleur ne peut être connu puisqu'aucun accord n'a été donné par le Conseil sur le projet.

Mme MAUPLLOT pose la question de savoir quel est le patrimoine de la Commune qui aurait été bradé ?

Mme LAFONT indique que l'on vend notre patrimoine.

M. TYCHENSKY indique le terrain de l'ADAPEI est dans cette logique.

Mme MAUPLLOT rappelle qu'à cette époque, tout le monde était d'accord pour vendre à l'ADAPEI, mais que la Commune n'y est pour rien si le projet n'a pu voir le jour, faute de financements de l'Etat.

M. TYCHENSKY acquiesce et indique qu'à l'époque, ce projet était porteur d'emplois.

M. MARTINEZ souhaite savoir si le prix de 17 € est une fin en soi et s'il est possible de renégocier.

M. TYCHENSKY indique que l'on peut vendre plus cher, il faut renégocier. Le prix des domaines est une base avec plus ou moins 10 %, mais on peut vendre plus cher.

Mme le Maire répond que plus le prix d'achat est élevé, plus la base des loyers sera élevée.

M. TYCHENSKY a beaucoup de mal à comprendre ces arguments au vu du coût de l'opération à 5,5 millions d'euros.

M. MADELENAT indique que, sur Cannes Ecluse, le projet est en accession à la propriété avec des appartements en rez-de-chaussée pour les personnes âgées.

Mme MAUPLLOT répond qu'actuellement sur Saint-Germain-Laval, certaines personnes sont locataires et n'ont pas eu les moyens d'acheter leur appartement. Il en sera de même si elles résident dans ces logements. Il faut prendre en compte que certaines personnes préfèrent rester locataires toute leur vie.

M. MADELENAT indique que, sur les logements, il ne pourra y avoir de réservations plus de 3 mois.



Mme le Maire répond qu'il n'y a que 20 logements pour les personnes âgées et qu'ils seront très rapidement pris.

M. HUSSON souhaite rappeler que la Société qui nous a proposé ce projet, a déjà beaucoup travaillé pour la Commune. Il faut peut-être le prendre en compte même si ce sont de grands groupes.

Mme le Maire prend en compte toutes les questions qui ont été posées et auxquelles elle donnera une réponse. Elle souhaite que, ce soir, le Conseil prenne la décision sur le projet d'une résidence intergénérationnelle. Une fois cet engagement pris, la Société donnera plus d'éléments.

Mme LAFONT indique que si l'on vote « OUI », on ne pourra revenir sur le prix.

M. BAYOL demande si l'on peut attendre le prochain conseil ?

Mme CHEVAL demande à quoi cela servira, car le projet n'avancera pas.

M. MARTIN indique que, pour les travaux de réhabilitation de la Mairie, il y a eu un travail de réflexion et qu'il n'y a pas eu de précipitations. Il ne connaît pas le projet.

Mme le Maire indique que ce n'est pas le même cas. La Commune n'est pas maître d'ouvrage.

M. HAAS-FRANGI souligne que si l'on coupe le terrain, on se prive d'un projet de maison médicalisée. Cela le gêne que ce projet soit mis de côté.

Mme MAUPLLOT répond que pour le moment l'Etat n'a plus d'argent pour réaliser ce type de maison, mais il ne faudrait pas mettre de côté un projet qui répond à un besoin de la population.

M. MARTIN répond qu'il n'est pas contre le projet, mais il aurait souhaité avoir un projet papier en mains pour pouvoir prendre une décision.

M. BAYOL indique que, pour le dernier projet, il avait été donné des documents.

M. GORACY indique qu'il y a eu une réunion sur ce projet le 18 Novembre dernier ; c'est un délai court, mais tout le monde y a apporté une réflexion. Qu'est-ce qui empêche le Conseil de se prononcer sur une décision de principe pour que l'aménageur ait les documents nécessaires pour avancer sur le projet.

M. TYCHENSKY indique qu'il n'y aura pas de marges de manœuvre pour le Conseil, tant sur le prix, sur les logements, sur la position, ... Il ne se prononcera pas s'il n'a pas connaissance du prix exact d'achat et la position du projet.

Mme le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le principe de la réalisation de cette résidence.

Mme LAFONT indique à Mme le Maire qu'elle fait voter ce projet, car elle sait qu'elle a sa majorité et que cela

va encore passer en force.

Mme le Maire souhaite savoir ce qui a déjà été passé en force.

Mme LAFONT indique que l'on a passé l'embauche d'un contrat passerelle, mais pas l'embauche d'un agent au service technique comme cela était prévu.

Mme le Maire indique que cela sera vu après car il faut faire un point. Un accord a été donné par le Conseil et cela sera proposé après.

Le Conseil se prononce, à la majorité (13 voix Pour, 8 voix Contre, 1 abstention) pour la réalisation d'un projet de « Résidence intergénérationnelle ».

M. TYCHENSKY indique qu'il souhaite que tous les arguments évoqués par les membres du Conseil figurent bien au compte-rendu. Il répète qu'ils ne sont pas contre le principe, ni contre les personnes âgées, ni contre le projet intergénérationnel, mais contre un dossier qu'ils ne possèdent pas.

Affaires et questions diverses

M. HAAS-FRANGI souhaite connaître le rôle des commissions, il est représentant au Syndicat du Ru de l'Etang, car il a reçu un double d'un courrier de réponse du Président. Il aurait souhaité être informé du courrier.

Mme le Maire indique que ce problème a été vu en conseil de travail et que la demande de M. GUERINEAU pour l'entretien des berges du Ru de l'Etang a été évoquée. Le Conseil a demandé à ce qu'un courrier soit adressé au Président. Cela a été fait et mentionné dans le compte-rendu du conseil de travail.

M. HAAS-FRANGI a également eu un double d'un courrier concernant une demande pour une piste de gymnastique. Il souhaite savoir s'il y a eu une réponse, car il n'est pas au courant alors qu'il fait partie de la Commission Sports.

Mme le Maire indique qu'il a été demandé le coût pour cette piste et qu'aucune réponse n'a été donnée pour l'instant. Elle souligne que M. MARTINEZ, Adjoint aux Sports, a été destinataire du courrier.

M. FONTAN souhaite répondre que, pour le Syndicat du Ru de l'Etang, il est suppléant et qu'il n'a pas reçu de copie du courrier du président.

M. BAYOL fait partie de la commission Mission Locale Parrainage et il ne reçoit plus rien.

Mme le Maire indique que cette année il n'y pas eu de parrainage et que la personne en charge de ce dossier à la Mission Locale est parti à la Maison de l'Emploi.

M. MADELENAT indique que la Sté INEO est intervenue sur la piste cyclable dernièrement ; la piste n'a pas été remise en béton désactivé, mais en grave.

Mme le Maire indique qu'un courrier leur sera adressé. M. MADELENAT souhaite indiquer qu'il est un peu gêné par tous ces débats en public car il y a des conseils



Conseil municipal public ...



de travail. Si les conseils de travail ne sont pas productifs, il ne voit pas l'intérêt de s'y rendre. On parle pendant un heure d'un sens interdit à Gardeloup, mais pas de gros sujets, comme le développement économique. Il pense qu'il ne viendra plus trop en conseil de travail, car en conseil public, on délibère de tout et de sujets importants.

Mme le Maire répond que tout est discuté en conseil de travail et rappelle que chaque conseiller peut envoyer les sujets sur lesquels ils souhaitent une discussion pour établir l'ordre du jour. Elle demande des précisions à M. MADELENAT.

M. MADELENAT donne l'exemple du livre de l'association des Amis du Patrimoine où un vote a eu lieu et il a été remis à l'ordre du jour.

Mme le Maire répond que plusieurs conseillers avaient demandé à revenir sur ce sujet car ils n'étaient pas d'accord sur le vote. Cette affaire est maintenant réglée.

La séance est close à 22h30.

La parole est donnée au public.

Mme MARTEAU Danièle indique que l'éclairage public au Carrefour de Gardeloup ne fonctionne pas.

Mme le Maire répond que cela est noté.

M. AUTHIER demande si dans la délibération il est fait mention du nom du promoteur.

Mme le Maire répond que le nom figure dans l'exposé, mais pas dans la décision.

M. AUTHIER indique que le travail des promoteurs est de faire des dossiers. Il suggère de partir d'une surface, d'un projet de résidence intergénérationnelle, et de contacter d'autres promoteurs pour savoir combien ils achèteraient le terrain pour ce même type de projet. Plus offrant et le meilleur projet.

Mme le Maire en prend acte et indique que la question sera posée à d'autres promoteurs.

M. AUTHIER indique également que le nouveau revêtement inventé par la DDT est une patinoire. Entre la Croix Chute et le carrefour avec la Rue de Vauluisant, c'est une patinoire. Il en est de même à la Grande Paroisse.

M. TYCHENSKY répond que la remarque sera faite dès le lendemain.

Mme FONTAINE indique qu'elle a pris l'initiative d'établir une pétition pour l'aménagement de trottoirs sur le quartier de Saint Pierre car cela est très dangereux. En effet, malgré les aménagements et les ralentisseurs, les véhicules roulent très vite. Elle n'y va plus à pieds, car cela est vraiment très dangereux.

Mme le Maire répond qu'elle est bien consciente des problèmes de sécurité dans Saint Pierre et elle a déjà demandé à la CC2F de les étudier. Le lotisseur de l'époque qui a fait Saint Pierre, n'a pas prévu de trottoirs, mais a planté des arbres. Il est très difficile de réaliser des trottoirs sur ce quartier car il y a beaucoup de plantations et les décaissements sont difficiles à exécuter. Elle souligne que les problèmes des parents avec les poussettes sont les mêmes pour les personnes à mobi-

lité réduite.

Mme FONTAINE souhaite savoir ce que l'on entend par le terme de non-titulaire pour le Centre de Loisirs.

Mme le Maire donne la parole à M. BERTHIER qui répond qu'il s'agit essentiellement de jeunes qui sont titulaires du BAFA (diplôme d'animateur) mais qui n'ont pas un emploi permanent, mais uniquement sur les mercredis et les vacances.

Mme FONTAINE demande si l'âge des animateurs n'est pas un peu jeune.

M. HUSSON répond que pour exercer un emploi d'animateur, il faut un diplôme, le BAFA, il peut être passé à partir de 16 ans et qu'à partir du moment où il a été validé, les personnes peuvent exercer en Centre de Loisirs. S'ils ne sont pas titulaires du diplôme, il faut être majeur.

Mme FONTAINE souhaite savoir en ce qui concerne les emplois qui vont se créer, de quelle façon elle peut en avoir connaissance.

Mme le Maire répond qu'il faut consulter la Gazette de Saint-Germain-Laval, mais que pour des postes autres, il faut consulter la Gazette des Communes.

M. FLAMANT demande si la Commune a reçu un courrier de la part de la Lyonnaise des Eaux concernant le puisard, car il est à un niveau très bas.

Mme le Maire répond que non, pour l'instant pas de nouvelles.

Mme FONTAINE indique qu'il n'y a plus de lumières dans le quartier du Pré Vert.

Mme le Maire répond que l'éclairage public de ce secteur est en très mauvais état. L'Entreprise EESM fait un état des lieux et doit nous faire parvenir un devis. Il faut savoir que certains câbles sont coulés directement dans le béton.

M. MELZASSARD indique qu'il y a eu une ASL de créer pour le Pré Vert, mais cette ASL n'est plus active du tout.

Mme FONTAINE est trésorière mais elle ne sait pas en quoi consiste le travail à faire.

Mme le Maire indique qu'il faut faire une assemblée générale.

M. TYCHENSKY indique qu'il y a un dossier de rétrocession en cours, mais ne sait pas où en sont les travaux à réaliser par 3 Moulins Habitat. Il y avait des problèmes avec les compteurs d'eau.

Mme le Maire indique qu'il y a aussi un autre problème, car il y a des propriétaires et des locataires. Il faut donc faire une AG avec 3 Moulins Habitat.

La séance est levée à 23h10.



Séance du lundi 6 décembre 2010

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs HUSSON Michel, MARTINEZ Jean-Claude, TYCHENSKY Jean, DUDILLIEU Dany, Mesdames MAUPLOT Simone, LE BEUX Véronique, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, LAFONT Françoise, CHEVAL Michèle, Messieurs GORACY Gilles, MADELENAT François, FONTAN Michel, TRONCY Dany, MARTIN Olivier, MILANO Serge

ABSENTS REPRESENTES :

- M. HALLART Frédéric, représenté par M. FONTAN Michel,
- Mme DERVILLEZ Isabelle, représentée par Mme LE BEUX Véronique,
- M. HAAS-FRANGI Daniel, représenté par M. MARTIN Olivier,
- M. BERTHIER Hervé, représenté par M. GORACY Gilles,
- M. BAYOL Guy, représenté par M. TYCHENSKY Jean,
- Mme MIALON Corinne, représentée par M. MARTINEZ Jean-Claude,

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

Ordre du jour :

Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder au recrutement de 4 agents recenseurs, chargés des opérations de recensement de la population de Saint-Germain-Laval.

Ce recensement se déroulera à compter du 20 Janvier 2011 pour une durée de 4 semaines, soit le 19 Février 2011.

La rémunération des agents recenseurs est fixée comme suit :

➤ Séance de formation	32,50 €
➤ Bordereau de district	6,180 €
➤ Relevé d'adresses	50,00 €
➤ Feuille de logement n° 1	0,615 €
➤ Bulletin individuel n° 3	1,230 €
➤ Dossier d'adresse collective n° 4	0,615 €
➤ Fiche de logement non-enquêtée n° 5	0,615 €

Mme le Maire indique que la Commune perçoit une dotation de l'Etat d'un montant de 5.869 € en 2011 ; cette dotation correspond à 1,72 €/habitant et 1,13 €/logement. Elle précise que la Commune est partagée en 4 districts :

- **Courbeton, RD 403,**
- **Pré Vert, Nelson Mandela, le Bourg, le Village,**

l'Orée de la Bassée, Tréchy, Croix Chute, les Thi-baudes, le Petit Buisson,

➤ ***Saint Pierre,***

➤ ***ZAC de Merlange, l'Impasse de Merlange, les Louvières, Nanon, Gardeloup,***

d'où la nécessité de recruter 4 personnes. Elle indique également que Mme SABARD est coordonnateur communal pour les opérations de recensement 2011.

M. MADELENAT souhaite savoir si les agents auront une carte d'identification ou un gilet.

Mme le Maire donne la parole à Mme SABARD qui répond que chaque agent, une fois recruté par arrêté, disposera d'une carte officielle. Elle rappelle que les agents, une fois la première réunion faite, auront un travail de relevé d'adresses à faire sur le terrain ainsi qu'une distribution de lettre d'information en vue des opérations de recensement. Un article sera fait dans la Gazette et sur le site Internet pour les présenter.

Le Conseil décide, à l'unanimité, le recrutement de 4 agents recenseurs et **fixe**, comme ci-dessus, la rémunération desdits agents.

Création d'un poste d'adjoint technique – temps complet – non-titulaire, à compter du 1^{er} Janvier 2011

Mme le Maire rappelle que, lors des discussions en Conseil de Travail du 08 Novembre dernier, il avait été décidé de l'embauche d'un agent pour renforcer l'équipe technique.

Mme le Maire expose au Conseil qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non-titulaire – temps complet – 1^{er} échelon – IB 297/IM 292. Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2011.

M. TYCHENSKY ne comprend pas pourquoi on ne reprend pas une personne sur le poste laissé vacant par un agent qui est parti en disponibilité. Il n'y a donc pas besoin de créer un poste.

Mme le Maire donne la parole à Mme SABARD qui indique qu'il n'est pas possible d'engager une personne sur ce poste car il ne s'agit pas du même grade.

M. TYCHENSKY demande pour quelles raisons, on prend un non-titulaire.

Mme le Maire répond que la décision qui avait été prise, était de garder le poste vacant pour l'agent en disponibilité et qu'il convient donc de prendre un non-titulaire.

M. TYCHENSKY indique que lors des discussions, il est apparu souhaitable de prendre 2 agents, on prenait une personne maintenant et on gardait le poste si l'agent



Conseil municipal public ...



revenait. Il lui semble que le recrutement des non-titulaires est très encadré : pour le remplacement de temps partiel, appelé sous les drapeaux, maintenu sur les drapeaux, en congés maladie, ... Cela ne répond à aucun de ces cas.

Mme le Maire donne la parole à Mme SABARD qui répond que cela est possible - Art. 3 alinéa 3 - pour des besoins occasionnels pour des périodes de 6 mois.

M. TYCHENSKY procède à la lecture de l'article 3.

Mme SABARD indique qu'il manque l'alinéa 3 faisant mention des besoins occasionnels.

M. TYCHENSKY indique qu'il s'oppose à la décision de prendre un non-titulaire.

Mme MAUPLOT rappelle à M. TYCHENSKY ses propos quant aux embauches : « quand on embauche, on en prend pour 40 ans ». Elle trouve que ses propos sont contraires à ce qui s'est toujours dit.

M. TYCHENSKY indique qu'au titre de la fonction publique, les agents sont stagiaires durant un an et s'ils donnent satisfaction, ils sont titularisés, sinon on les renvoie.

M. HUSSON demande pour quelles raisons on ne prendrait pas un non-titulaire, car si le non-titulaire travaille correctement, rien ne nous empêche de l'embaucher en qualité de stagiaire après. Il ne s'agit pas de faire une valse de personnels. S'il donne satisfaction dans le cadre du contrat de 6 mois, on peut tout à fait le nommer stagiaire. Ainsi, on conserve l'emploi de notre agent qui est parti en disponibilité.

M. TYCHENSKY est d'accord avec ces termes à la condition qu'il soit fait mention que si l'agent donne satisfaction dans le cadre du contrat de 6 mois, on le nomme stagiaire après.

Mme le Maire indique qu'il faut créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et cette mention figurera dans le contrat de travail de la personne qui sera recrutée.

M. MARTINEZ indique que c'est ainsi dans la fonction publique, tout est inscrit dans le contrat de travail.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non-titulaire - temps complet - 1^{er} échelon - IB 297/IM 292. Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Avancement de grade - Création d'un poste de Garde Champêtre Chef Principal à compter du 1^{er} Janvier 2011

Madame le Maire expose au Conseil que, par voie d'inscription sur le tableau annuel d'avancement établi pour l'année 2010 et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 05 Mai

2010, il convient de créer un poste de Garde Champêtre Chef principal - temps complet - Echelle 6. Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste de Garde Champêtre Chef Principal - temps complet - Echelle 6.

Tarifs de location de la Salle de l'Orée de la Bassée à compter du 1^{er} Janvier 2011

Mme le Maire donne la parole à M. DUDILLIEU qui expose qu'il convient d'augmenter les tarifs de location de la Salle de l'Orée de la Bassée, au vu des travaux et aménagements réalisés cette année (sol refait, mise en place d'un lave-vaisselle).

M. DUDILLIEU indique qu'il convient de supprimer les tarifs 1 journée et ne conserver que le tarif pour le Week-end pour les personnes extérieures à la Commune (+100,00 €) et les personnes résidents la Commune (+ 50,00 €). Le tarif 1 journée (350,00 €) et 2 jours (450,00 €) reste inchangé pour les associations extérieures à la Commune. Les tarifs concernant les charges de chauffage seront également légèrement augmentés de 50,00 €. Il indique que le montant de la caution pour la salle reste inchangé à savoir 1.000,00 €. Il précise qu'un défibrillateur sera également mis à disposition pour les personnes louant la salle, moyennant une caution de 3.000,00 € ; un document de décharge sera signé dans l'éventualité où les locataires ne souhaitent pas prendre le défibrillateur.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs mentionnés ci-dessous à compter du 1^{er} Janvier 2011 et autorise Madame le Maire à recouvrer les sommes afférentes aux locations de ladite salle :

Salle de l'Orée de la Bassée

Personnes résidant sur la Commune

Tarif week-end (2 jours) **450,00 €**

Personnes extérieures à la Commune

Tarif week-end (2 jours) **850,00 €**

+ 100,00 € du 01/09 au 01/05

Associations communales

Location accordée à titre gratuit (limitée à 2 par an) pour les Associations qui participent à la vie associative et culturelle de la Commune. Les autres associations installées à Saint-Germain-Laval devront payer la location correspondante aux associations extérieures.

Associations extérieures à la Commune

Tarif 1 journée **350,00 €**

+ 50,00 € du 01/09 au 01/05

Tarif week-end (2 jours) **450,00 €**

+100,00 € du 01/09 au 01/05

Un cautionnement sera demandé pour :

la location de la salle : 1.000,00 €,

la mise à disposition d'un défibrillateur : 3.000,00 €.



Projet de Résidence Intergénérationnelle – Phase 2

Mme le Maire distribue les courriers reçus de la Sté SO-DEARIF concernant cette affaire. Elle indique que lors de la réunion de travail de ce jour à 19h00, ces documents ont déjà été étudiés avec les personnes qui étaient présentes. Elle indique qu'elle a centralisé toutes les remarques qui ont été faites lors des diverses réunions et elle apporte les réponses.

Mme le Maire procède à la lecture du 1^{er} courrier :

« Offre d'acquisition d'une parcelle détachée du terrain de sport de Courbeton.

Nous faisons suite à la réunion de présentation de notre projet de résidence intergénérationnelle qui s'est déroulée en présence du conseil municipal le jeudi 18 Novembre 2010.

Nous vous confirmons tout l'intérêt que nous portons pour l'acquisition d'une parcelle à détacher de la parcelle cadastrée A1750, propriété de la commune. La parcelle, objet de notre intérêt, est située sur l'emprise actuelle de l'ancien terrain de football, le long de la voie communale n° 9, et est repérée par un cadre vert [en noir car pas de copie couleur] sur le plan ci-après. La surface de cette parcelle est d'environ 6.000 m², elle est située au sud-est du réservoir d'eau potable, alignée sur la voie communale n° 9 (signet 1), la limite de clôture entre le réservoir et le terrain de football (signet 2), les deux autres limites devant être issues d'un document d'arpentage [arpentage pris en charge par la Sté SODEARIF] à faire réaliser par un géomètre, sur la base des emprises nécessaires au programme projeté. Nous vous proposons d'implanter cette résidence sur la partie du terrain la plus proche du réservoir, afin de conserver d'un seul tenant la partie constructible restante de la parcelle principale et de permettre ainsi le développement de projets futurs.

Notre projet consiste en la réalisation d'une résidence intergénérationnelle d'environ 40 à 45 logements [sur 2 niveaux seulement, il ne s'agit pas d'un HLM de 4 étages] d'une surface de 2.600 à 2.800 m² SHON environ, éligible à l'APL, avec locaux collectifs (accueil, bureau, salle de restauration et détente, tisanerie) et d'un espace associatif de 150 m² environ. Cette résidence se composera d'un côté d'environ 20 à 22 logements de type studios, 2 pièces ou 3 pièces entièrement adaptés aux personnes en situation de perte d'autonomie et de 20 à 23 logements (1/3 de studios, 1/3 de 2 pièces et 1/3 de 3 pièces) destinés à accueillir des couples ou des familles.

En tenant compte de l'incidence des techniques de calcul des loyers issues du code de la construction et de l'habitation, nous tablons de manière prévisionnelle sur un prix au m² de 6 à 7,5 € par m² habitable, soit environ 250 €/mois pour un studio hors charges.

Compte tenu de ces éléments, notre approche pour la réalisation de cette opération immobilière sur la parcelle ainsi détachée, de superficie de 6.000 m², nous permet de vous proposer une charge foncière globale pour votre terrain de : 108.000 € HT (cent huit mille euros), correspondant à un prix de terrain non viabilisé de 18 €/m² [l'estimation des domaines étant de 15 €, cela fait une augmentation de 20 %]. Le prix final sera déterminé au

prorata de la surface exacte de la parcelle finalement acquise sur cette base de 18 €/m².

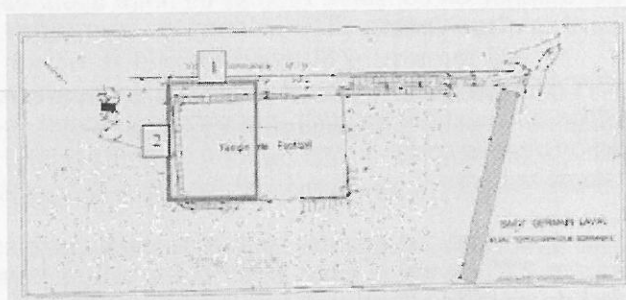
Cette proposition est établie sur la base d'une acquisition de la parcelle citée ci-dessus libre de toute occupation physique et/ou contractuelle, appartenant au domaine privé de la commune et assortie des conditions suspensives habituelles pour de type d'opération, notamment :

- **absence de servitudes, de pollution des sols, d'amiante et de plomb, de fondations spéciales, d'eaux souterraines, de prescriptions archéologiques,...**
- **obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires au projet immobilier purgées de tout recours et retrait (division, permis de construire, ...)**
- **signature d'un contrat de réservation avec un investisseur, obtention des agréments et financements spécifiques aux programmes sociaux,**
- **acquisition d'une servitude de passage pour les réseaux sur la parcelle A 1750 vers la Rue des Lilas pour réaliser la viabilisation de la parcelle acquise.**

A titre d'information, nous estimons le coût de la viabilisation à environ 100.000 € pour les réseaux eaux usées, adduction d'eau potable, électricité, gaz et téléphone. Cette viabilisation ainsi réalisée permettra de viabiliser également les autres parcelles. Cette solution via une servitude laisse définitivement libre l'accès aux terrains par la voie communale n° 9.

Notre offre est accompagnée d'une indemnité d'immobilisation cautionnable de 5.400 € (cinq mille quatre cents euros).

Nous espérons que cette proposition retiendra votre



attention.

Nous pourrions ainsi officialiser notre accord et signer, dans les meilleurs délais, une promesse unilatérale de vente après accord de votre comité d'engagement.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. »

Lecture du 2^{ème} courrier :

« Nous faisons suite à notre courrier du 25 Novembre dernier.

En complément de ce dernier, nous vous précisons les points suivants :

- **le montant proposé s'entend hors taxes,**
- **le planning prévisionnel de déroulement de la promesse de vente est le suivant :**
- **élaboration de la promesse et signature : 1 mois,**



Conseil municipal public ...



puis

- réalisation des avant-projets et validation par le conseil municipal : 2 mois,
- dépôt du permis de construire : 1 mois,
- instruction du permis de construire : 3 mois,
- purge du recours des tiers et de recours administratifs : 3 mois,
- agréments des financements et réalisation de la vente : 3 à 6 mois (suivant les commissions des financeurs participants),
- soit un délai de promesse de 12 à 15 mois.
- Réalisation du chantier compris VRD : 16 mois.

Nous vous remercions de votre confiance et nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire ».

Mme le Maire donne d'autres précisions concernant les remarques faites lors du dernier Conseil, il a été pris attache auprès de la Sté VINCI, de Seine-et-Marne Développement, de privés et de juristes spécialisés pour des renseignements. Toutes les questions et remarques faites par M. TYCHENSKY seront écrites dans l'acte notarié concernant la durée de fin de promesse de vente, date butoir pour les travaux avec planning, conditions d'achat avec clauses suspensive (par exemple pour le recours des tiers – position sur le terrain – on pourrait avoir des remarques quant à l'extension de l'assainissement qui ne peut excéder 110 à 130 ml), problèmes d'anomalies sur le terrain, ...

Mme le Maire indique qu'une fois que le Conseil aura autorisé le Maire à signer la promesse de vente, il sera soumis au Conseil le projet qui pourra être revu en fonction des remarques et attentes du Conseil. Si rien ne convient à la majorité au moment de la proposition du permis du construire, il sera écrit dans l'acte notarié que la promesse de vente sera caduque. Elle rappelle que la Commune n'est ni maître d'ouvrage, ni bailleur. Elle souhaite néanmoins pouvoir avoir le choix du bailleur. Tout devra être écrit en fonction des remarques du conseil.

M. TYCHENSKY constate déjà que la position est changée, implantation au Nord.

Mme le Maire rappelle que c'est à leur demande que cette position a été changée.

M. TYCHENSKY indique que la position idéale aurait été au Sud. Il constate que le prix a augmenté d'un euro, mais cela ne représente rien. Le terrain vaut beaucoup plus, la Sté SODEARIF peut payer beaucoup plus.

Mme le Maire tient à rappeler que le terrain n'est pas viabilisé.

M. TYCHENSKY indique qu'initialement lorsque la Commune a consulté les domaines, cela concernait le terrain de 1,5 hectare qui arrive en bordure à 20 mètres des bâtiments de Courbeton, est à moins de 100 m, à 20 ou 30 m de l'assainissement, à 0 m de l'électricité et à 0 m de l'eau. D'ailleurs, la Sté chiffre à 100.000 € les travaux de viabilisation sur 5,5 millions d'euros d'opéra-

tion.

Mme le Maire indique ces travaux permettront de viabiliser le reste du terrain. Sachant que le projet de soins de suite, si l'Etat et l'ARS ont de nouveau de l'argent, pourra aboutir car il restera 9.000 m². Elle tient à préciser que, contrairement à ce qui a été dit, il n'y aura pas de clinique de soins de suite à Montereau, il s'agit d'un pavillon Mère/enfant. Ce projet pourrait donc très bien se faire à Saint-Germain-Laval.

M. TYCHENSKY répond qu'il a indiqué qu'il y aurait un clinique de soins de suite, mais n'a pas précisé de lieu.

Mme le Maire indique qu'alors elle se fera à Saint-Germain-Laval.

M. MARTINEZ doute que la place restante sur le terrain soit suffisante pour ce type d'établissement.

Mme le Maire rappelle qu'il reste 9.000 m².

M. TYCHENSKY indique que les remarques qu'il avait faites la dernière fois, restent inchangées.

Mme le Maire tient à rappeler que ce projet est nécessaire car il répond aux attentes de la population, tant pour les jeunes qui résident chez leurs parents, ou les personnes âgées seules ou en couple. Il faut savoir que d'autres Communes ont le même projet : Salins, La Grande Paroisse, Cannes Ecluse, Varennes-sur-Seine.

M. TYCHENSKY indique que pour Cannes Ecluse il s'agit de T2 et T3 en accession à la propriété, mais pas forcément réservés pour de l'intergénérationnel.

Mme LE BEUX répond que la publicité pour Cannes Ecluse qui est faite sur Radio Oxygène est alors fautive, car ce n'est pas ce qui est dit.

Mme le Maire indique que de toute façon, le projet de Saint-Germain-Laval ne prévoit pas de l'accession à la propriété mais uniquement de la location. La population visée concerne les personnes qui, au vu de leurs ressources, ne peuvent accéder à la propriété.

M. TYCHENSKY répond aux exemples donnés : à Varennes-sur-Seine, c'est un foyer pour personnes âgées qui est porté par la Mairie de Varennes et qui sera géré par le CCAS de la Commune avec du personnel le jour et la nuit, sur Marolles, il s'agit de la même chose, mais ils ne savent pas s'ils vendront ou s'ils passeront en bail emphytéotique, et Salins, c'est une idée qui part du principe qu'ils ont une maison médicalisée, et il s'agit de faire du pavillonnaire en location ou en accession à la propriété leur permettant de bénéficier des services de la maison médicalisée.

Mme le Maire rappelle que, lors des discussions du projet de territoire et des commissions, il a été évoqué ce mélange de génération par le biais de ces résidences intergénérationnelles. De plus, elle indique qu'en ce qui concerne les services de proximité, on peut très bien se



servir de notre mini-bus pour transporter les personnes.

M. TYCHENSKY rappelle qu'ils ne sont pas contre le principe. Ils sont contre les conditions de réalisation : lieu d'implantation, si le choix se porte sur le terrain, on choisit la partie nord, mais il faudra des servitudes de passage ; on a dit : il faut augmenter l'offre d'appartements pour les jeunes couples. Nous sommes une commune qui n'est pas riche, 108.000 €, c'est bien, mais 200.000 € seraient mieux. Ne peut-on pas augmenter l'offre financière. Il a fait un rapide calcul pour le coût de l'opération et il arrive à 2.500 € le m², mais sur ce type de construction, on devrait être à 2.000 €. Il se pose des questions ?

Mme le Maire indique qu'il n'y a pas que les appartements à prendre en considération, il y a tous les aménagements, les parkings, les locaux communs, ...

M. TYCHENSKY indique que, certes, le projet a été amélioré par rapport à la dernière fois, mais il faut encore l'améliorer surtout sur le prix de vente.

Mme le Maire donne la parole à M. FONTAN concernant le prix de vente. Ce dernier rappelle que si l'on veut des logements avec des loyers à 6 ou 7,5 % du m² pour les PLS et des PLUS. Ils doivent contracter des prêts auprès des banques, dont le coût doit respecter des normes. Ils ont des conditions exigées pour rentrer dans l'enveloppe.

M. TYCHENSKY répond que si le prix du terrain représentait 5 à 10 % du coût de l'opération, il dirait Oui, mais que là on est à, à peine, 2 %, il en est de même de la viabilisation. Il se pose des questions, le prix du terrain pourrait peser un peu plus.

M. MILANO rappelle qu'un terrain est viabilisé à partir du moment où il y a l'eau et l'électricité.

Mme le Maire indique que l'électricité arrive aux angles du terrain de sport, mais ce ne sont que des candélabres.

M. MILANO indique qu'il s'agit de l'éclairage public, cela n'est pas à prendre en compte.

M. TYCHENSKY répond qu'il faut prendre le transformateur ou le réseau BT.

M. MILANO indique que le transformateur ou le réseau basse tension existe, il est viabilisé. Il demande à combien se trouve l'assainissement.

Mme le Maire répond que l'assainissement est à 220 ml.

M. TYCHENSKY a pris les distances pour l'assainissement et il a fait faire une estimation ; pour l'assainissement, il y en a pour 3 à 15.000 €. Avec le positionnement en haut du terrain, la somme sera forcément plus importante.

Mme le Maire indique que ce coût est vraiment très peu élevé.

M. MILANO rappelle que l'assainissement n'est pas un critère de viabilisation.

M. TYCHENSKY indique que ce terrassement n'est pas difficile, car il s'agit de terrain meuble. C'est du terrassement simple. En conséquence, ils peuvent faire un effort.

M. MILANO indique que ce coût est plus important que ce qui est énoncé.

Mme le Maire indique qu'en ce qui concerne l'assainissement, il faudra une pompe de relevage. Elle indique que pour un assainissement individuel il faut compter entre 3 et 12.000 € pour une maison. Elle souhaite indiquer que les prix pratiqués sur Montereau sont de 15 € à Surville.

M. TYCHENSKY répond que sur les Rougeaux le prix de vente était de 80 €.

Mme le Maire répond que pour cette opération, il s'agit essentiellement de pavillons sur un secteur viabilisé.

M. TYCHENSKY répond que non, car la CC2F a dû faire entièrement l'assainissement et cette opération a coûté 2 millions d'euros.

Mme le Maire indique qu'alors l'assainissement revient cher.

M. MADELENAT indique qu'à Cannes Ecluse, le terrain a été vendu à 40 €.

Mme le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la même chose, car le terrain est viabilisé ; de plus, il s'agit d'accession à la propriété. Il ne s'agit pas de logements à 250 €.

M. MADELENAT répond que ces logements ne sont pas des logements de luxe. Il indique que, pour un grand groupe, ils sont une fois à 5,5 millions, puis à 5,2 millions, donc ils ne sont pas à quelques euros de plus pour l'achat du terrain.

Mme le Maire répond que l'on peut faire supprimer la salle commune de 150 m² et que cela ferait diminuer le coût de l'opération.

M. TYCHENSKY ne comprend pas, il y a quelque chose qui le choque : le prix de 5,5 millions d'euros, par rapport au prix d'achat du terrain et au coût annoncé pour la viabilisation.

Mme le Maire répond que Seine et Marne Développement, VINCI ou des promoteurs privés ont répondu que le prix de 18 € pour ce type de construction était tout à fait correct.

M. MARTIN souhaite revenir sur le dernier conseil public du 22/11/2010, ils n'ont jamais dit qu'ils étaient contre ce projet. En se promenant sur la Commune, il



Conseil municipal public ...



constate que la barre HLM des Lilas est en train de se dégrader, qu'il n'y a pas d'entretien. Il se pose la question de savoir si le fait de créer une zone HLM à l'arrière de Courbeton, ne va pas entraîner des nuisances en terme de bruits, ..., de plus on parle de l'intergénérationnel sur Courbeton, c'est déjà le cas sur la Commune, par exemple, dans sa rue, il y a trois générations.

Mme MAUPLOT répond que sur Courbeton, il n'y a pratiquement que des propriétaires.

M. MARTIN indique que depuis 2003 Courbeton est un lotissement défiguré. Il est moche, les trottoirs ne sont pas terminés, il n'y a pas d'entretien sur les parties publiques, ...

Mme le Maire répond que la résidence ne sera pas à la vue de tous, car elle sera située dans les bois.

M. MARTIN indique que si l'on fait un projet sur Saint-Germain-Laval, il faut qu'il embellisse la Commune.

Mme le Maire indique que tout cela pourra être dit aux promoteurs pour qu'ils améliorent le projet. Elle ne comprend pas la réaction de certains conseillers.

M. MARTIN ne comprend pas le déroulement de la procédure, car il n'y a pas d'avant projet, ni de cahier des charges.

Mme le Maire répond que tout cela sera fait après avec le promoteur. Il faut tout d'abord vendre le terrain pour pouvoir continuer l'action. Si le projet présenté ne convient pas, la commune ne vendra pas, cela sera écrit dans l'acte notarié.

M. MARTIN répond que l'on n'a pas besoin de vendre le terrain pour faire les avant-projets.

Mme le Maire répond que si, il faut signer une promesse de vente. Elle demande à M. MILANO de l'expliquer.

M. MILANO indique que, pour que le promoteur puisse lancer une étude financière et technique, il lui faut une promesse de vente.

M. MARTIN indique qu'enfin il a une réponse. Cela fait deux conseils publics qu'il n'avait pas de réponse.

Mme le Maire indique qu'en Conseil de Travail, toutes les réponses ont été données et qu'elle regrette qu'il n'ait pu être là.

M. MARTIN s'excuse d'être actif sur la commune, car il avait d'autres impératifs. Il regrette de ne pas comprendre les propos de Mme le Maire.

Mme le Maire rappelle donc qu'il convient de signer une promesse de vente pour aller de l'avant dans ce projet et que si le projet ne convient pas, il sera annulé.

M. MILANO indique que le promoteur a l'obligation d'avoir une promesse de vente pour lancer les études pré-alables, sinon il s'arrête à sa proposition de base.

M. MARTIN indique qu'alors les autres projets qui ont été proposés par ce même promoteur, n'étaient pas des avant-projets.

Mme le Maire indique qu'effectivement rien n'a été payé au promoteur pour les autres propositions.

M. HUSSON répond que les autres projets ont eu des engagements, mais n'ont pas abouti. Malheureusement, il y a eu des problèmes car l'Etat n'a pas suivi et donc les projets sont tombés à l'eau. Une fois la promesse de vente signée, ils vont faire leur travail d'avant projet et nous allons travailler avec eux activement afin de donner nos remarques pour tout ce qui concerne l'aménagement, le développement durable, les façades, le visuel, ... si le projet convient, nous signerons la vente du terrain.

M. MARTIN répond que le projet devra se faire sur la base de ce que le Conseil décide.

M. HUSSON répond par l'affirmative et complète en indiquant que si le projet ne convient pas au conseil ou à sa majorité, le terrain ne sera pas vendu. Il restera propriété de la Commune.

M. MARTIN remercie pour les explications.

M. MARTINEZ souhaite revenir sur le prix du terrain, il souhaite savoir si c'est un prix butoir.

Mme le Maire indique que la question a été posée par 3 fois.

M. HUSSON indique que l'on peut encore négocier.

M. MARTINEZ regrette le manque de retour d'expériences.

Mme CHEVAL indique qu'il faut bien se lancer.

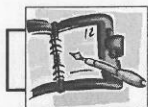
M. HUSSON reprend les propos de M. MARTIN qui indiquait que dans sa rue, il y avait plusieurs générations qui vivaient ensemble.

M. TYCHENSKY indique qu'au 19^{ème} siècle, il y avait une mixité de générations ; dans les HLM, il y a également une mixité.

M. HUSSON souhaite revenir sur les différents projets des autres communes avoisinantes qui ne sont pas identiques et qui permettront d'avoir un choix.

M. TYCHENSKY rappelle la réunion de la CC2F et tous sont convenus que ces projets devaient être traités en interne dans chaque commune et non à l'échelle de l'intercommunalité.

M. MADELENAT souhaite des précisions au niveau du logement social, et demande jusqu'à quel pourcentage Saint-Germain-Laval va monter ?



Mme le Maire indique que la Commune sera à 19,8 %.

M. MADELENAT demande le pourcentage sur Courbeton.

Mme le Maire indique que les logements sociaux sont sur Courbeton, en partie, puis sur les Louvières, le lotissement de Gardeloup et l'Orée de la Bassée.

M. MADELENAT pose une deuxième question : quel sera l'accès pour la résidence qui sera en haut ?

Mme le Maire indique que tout cela sera discuté après la signature de la promesse de vente.

Mme CHEVAL indique que ces problèmes d'accès seront vus avec le promoteur dans le cadre de l'avant-projet.

M. GORACY prend la parole et indique que tous ces débats commencent à être lourds. Depuis le début, Mme le Maire n'arrête pas de dire qu'il y a eu des efforts de faits, que les choses vont être écrites pour que l'on balise au maximum ce projet ; que si cela ne convient au Conseil municipal, le projet sera arrêté. Tout sera écrit. Tout ce qui s'est dit en Conseil de Travail ou en Conseil public, sera rédigé dans la promesse de vente, dans l'acte notarié. Le Conseil municipal pourra présenter ses réserves au promoteur. Pour certains d'entre nous, le projet va peut-être trop vite. Un accord a été donné la dernière fois, des améliorations ont été données, il faut aller de l'avant.

M. TYCHENSKY indique que le principe a été voté, à la majorité, par le Conseil et que l'on ne revient pas dessus.

M. GORACY répond que c'est ce qu'il voulait dire.

Mme MAUPLOT indique que, durant 1h30 il y a eu une discussion à ce sujet en conseil de travail, et qu'elle regrette que certains ne veulent plus y assister sous prétexte que l'on ne travaille pas, ce qui est totalement faux.

M. TYCHENSKY répond que, pour une fois, il n'a pu venir car il était retenu par une autre réunion avec la Maison de l'Emploi.

Mme MAUPLOT répond que cette remarque ne s'adressait pas à lui mais à M. MADELENAT par rapport à ces propos du dernier conseil.

M. MADELENAT indique que ce projet aurait pu être discuté beaucoup plus en amont.

Mme le Maire indique que de toute façon, même si cela avait été le cas, nous en serions toujours au même point.

Madame le Maire expose au Conseil que, suite à la délibération prise le 22 Novembre dernier, les membres du Conseil se sont prononcés, à la majorité, pour la réalisation d'un projet de « Résidence intergénérationnelle ».

Il convient donc maintenant de l'autoriser à signer la promesse de vente à intervenir avec la Sté SODEARIF et ECI Conseils pour l'acquisition d'une parcelle à détacher de la parcelle cadastrée A 1750p, propriété de la Commune, au prix d'au moins 18,00 € HT du m² ; un document d'arpentage, à la charge de la Sté SODEARIF et ECI Conseils, à faire réaliser par un géomètre déterminera la superficie exacte d'achat sur la base des emprises nécessaires au programme projeté.

Le Conseil autorise, à la majorité (13 voix Pour, 6 voix Contre et 3 Abstentions), Madame le Maire ou son délégataire à signer la promesse de vente avec la Sté SODEARIF et ECI Conseil, aux conditions mentionnées ci-dessus.

M. TYCHENSKY indique qu'il s'abstient uniquement pour la question du prix.

Affaires et questions diverses

Mme le Maire indique qu'elle a reçu un courrier de M. HAAS-FRANGI qui est mécontent de l'organisation des réunions de ce soir. Elle le recevra personnellement.

M. MARTIN fait part que M. HAAS-FRANGI souhaitait que son courrier soit lu ce soir.

Mme le Maire répond que ce ne sera pas le cas. Elle demande s'il y a d'autres questions.

M. TYCHENSKY porte à l'information qu'il convient de désigner des représentants au Conseil d'Administration des collèges et les Lycées. Il y a des actes de candidatures à faire parvenir ; ce ne pourra être que des conseillers communautaires. Il rappelle qu'il convient de remettre à jour le plan de sauvegarde communal.

Mme le Maire indique qu'elle a bien eu l'information pour les représentants ; en ce qui concerne le plan de sauvegarde, il a été mis à jour.

M. TYCHENSKY indique que la CC2F a lancé l'appel d'offres pour les Thibaudes et la 2^{ème} tranche de trottoirs à Courbeton, ouverture 6 janvier, début des travaux en mars. La 3^{ème} tranche sera faite dans la foulée, il faut donc que la Commune engage les travaux d'éclairage. Il a fait la synthèse des travaux du projet de territoire. Il les distribue.

M. HUSSON indique pour les Conseils d'Administration, il a fait acte de candidature pour le Collège Paul Eluard et au Lycée A. Malraux.

M. TYCHENSKY souhaiterait que l'on demande à l'ADAPEI de venir faire un point sur leur projet et que l'on ait une explication sur tous les projets qui n'ont pu voir le jour et ce qu'elle compte faire sur le terrain de Courbeton. Il estime que la Commune s'est « fait avoir ».

Mme MAUPLOT indique qu'à l'époque, on a laissé faire.

M. TYCHENSKY rappelle que ce n'était pas tout à fait la même chose, car le projet créait des emplois. Il en



Conseil municipal public ...



est de même si l'on fait une maison de soins de suite, le terrain pourra être vendu à 15 €, cela serait normal dans la mesure où il y a création d'emplois. Il souhaite donc qu'ils viennent en Mairie donner des explications.

Mme le Maire répond qu'elle a eu dernièrement Mme CHAIGNIOT, Présidente de l'ADAPEI, au téléphone et qu'elle lui a proposé de venir en Conseil pour donner des explications et faire un point. Elle lui a fait part de l'agacement du Conseil.

M. TYCHENSKY répond que la Commune s'est fait « roulée ».

Mme TRINCHEAU-MOULIN répond que ces projets n'ont pas abouti pour des raisons financières.

M. MARTINEZ indique que c'est peut-être un choix politique.

Mme MAUPLOT demande à M. TYCHENSKY à combien se sont vendus les terrains sur la zone de Merlange.

M. TYCHENSKY répond que la base de calcul est de 20 à 25 € et après on discute. On a vendu à BERT 13 ou 14 €.

Mme MAUPLOT demande combien d'emplois nouveaux ont été créés ? ils ne sont pas venus avec leur personnel ?

M. TYCHENSKY répond que ce sont des emplois nouveaux qui viennent du canton. Si l'on prend l'exemple des employés de la Commune, peu sont de Saint-Germain-Laval, mais ils habitent le Canton. Il en est de même pour d'autres entreprises basées sur les communes du canton.

M. MARTIN demande combien d'employés compte l'entreprise EESM et à combien ils ont acheté le terrain.

M. TYCHENSKY répond qu'ils sont 22 employés et que le prix d'achat a été de 18 €.

Mme le Maire indique que le terrain a été acheté pour leur permettre de garer les véhicules.

M. MARTIN demande si actuellement les personnes résident sur leur lieu de travail.

Mme MAUPLOT souhaitait dire que ces entreprises ont donc plus délocalisé leurs employés que de créer des emplois.

M. MADELENAT répond qu'un emploi est un emploi et que peu importe le lieu d'habitation.

M. FONTAN indique que ce renseignement sera connu d'ici deux ans, dans le cadre de la CAE en fonction du nombre d'employés déclarés sur la Commune.

M. TYCHENSKY souhaite aborder le sujet des recrutements. Compte-tenu du fait que nous avons des recrutements potentiels, ne serait-il pas possible de prendre en compte la demande de la personne qui était là au dernier conseil ?

Mme MAUPLOT indique qu'elle en a discuté avec elle, mais cela ne correspond pas à sa formation.

M. MARTINEZ souhaite savoir si notre CAE Passerelle de la Bibliothèque a postulé sur le poste en Mairie.

Mme le Maire indique que la personne en question a postulé pour la Mairie. De plus, elle souligne que peu de concours sont organisés dans la filière culturelle.

La séance est close à 22h07

La parole est donnée au public.

M. LAFONT indique qu'il a l'impression que la Commune se fait gruger sur le prix du terrain par rapport au prix du terrain pratiqué sur des ZAC. Sur Gardeloup, le prix de terrain à bâtir est de 80 €. A-t-on d'autres terrains aussi beaux que celui-ci ?

Mme le Maire indique que, lors des travaux pour le PLU, il a été décidé que cet espace serait réservé pour un bâtiment à vocation sociale et non pour une zone pavillonnaire.

M. LAFONT souhaite savoir si c'est le promoteur qui est venu proposer ses services.

Mme le Maire demande à M. MILANO de répondre. Il indique qu'il y a un enchaînement des tâches, mais il faut une promesse de vente pour que le promoteur puisse établir l'avant-projet, le DCE, ..., les études de faisabilité.

M. NOIRAULT fait remarquer que la cohabitation entre les jeunes et les aînés ne se fait pas aussi bien que cela. Il invite les membres du Conseil à venir chez lui durant l'été.

Mme le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la même tranche d'âge. Il ne s'agit d'adolescents, mais de jeunes adultes.

M. NOIRAULT souhaite savoir si le défibrillateur de la Commune est manuel ou automatique car il trouve que le prix est important.

M. HUSSON répond que le défibrillateur est automatique et que la Commune l'a eu gratuitement à disposition.

Mme MARTEAU indique qu'elle a appelé l'entreprise EESM car il n'y avait toujours pas de lumières dans sa rue. Elle lui a signalé qu'il en est de même au carrefour.

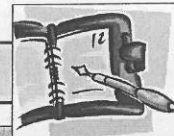
Mme le Maire répond que les Services de la Mairie appellent régulièrement l'entreprise EESM pour l'éclairage. Ce problème a été de nouveau signalé ce matin.

M. NOIRAULT indique que son lampadaire clignote toujours.

Mme le Maire indique qu'elle a prévenu l'entreprise et que sur certains lampadaires, il y a du courant.



Informations ...



M. TRONCY répond que pour ce secteur, la panne a été trouvée, mais qu'il faut faire une tranchée.

La séance est levée à 22h15.

Gazette n°85 - Décembre 2010

ARTICLE « ZONE D'ACTIVITES CHARLOTTE »

Dans l'article sur les entreprises situées dans la zone d'Activités Charlotte à Merlange, il a été omis l'entreprise de Monsieur NAADJI : entreprise de réparation d'appareils d'électroménagers.



TONIC ET BIEN ETRE



**BIEN DANS SON CORPS
A DOMICILE**

Sophie
06 81 33 19 58

Certifiée en massage de bien être
traditionnel et Instructeur de sports

BIEN ETRE

- * Massage Relaxant "Le Californien"
- * Massage Dynamisant
- * Massage Hawaïen Lomi Lomi
- * Massage Tonique Ayurvédique
- * Massage Pierre Chaude
- * Massage Découverte
- * Massage Drainant Minceur

COACHING TONIC

- * Gym Douce ...
- * Gym Tonic - Renforcement Musculaire
- * Cardio Training - Aérobic ...
- * Stretching - Relaxation

sophie mouray
2 allée des poquerettes
77130 saint germain laval



AB_CP



Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation



BELKHEIRI
Abdel

01.60.96.58.20
06.88.59.23.24

27, Rue des Louvières
77130 St Germain Laval
abdel.belkheiri@wanadoo.fr



Ets JANINET

**Menuiserie Bois, Alu et P.V.C.
Miroiterie - Agencement de Magasins**

1, rue du Château de Bicêtre
Gardeloup
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tel. : 01.60.96.10.35



De mèche avec vous

**Mme Sylvie
PFISTER-VALERI**

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration
Mèches décolorées et de couleur
Coupe femme, homme, enfant
Chignons

A des prix très attractifs

Tél : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36

Email : sylvie.pfister@9online.fr

Site internet : <http://sylvie.pfister.9online.fr>

Etat civil du 16 juin au 15 décembre 2010 ...

Nous sommes nés ...



ESNAULT Elyas, Nacer, Bernard	12 Juin 2010
SILVA Fabio, Iker	02 Juillet 2010
FILLIEUX Timéo	23 Juillet 2010
HOARAU Léa, Maelys	29 Juillet 2010
ALOUI Jalis	02 Août 2010
DAHAN Naïm	04 Août 2010
CHATHUANT Shayna	16 Août 2010
VIENNE Matys, Jean, Eric	06 Septembre 2010
AL MAZOUZI Samy	10 Septembre 2010

PENNERATH William, Claude, Gérard	14 Septembre 2010
SALAM Ismâïl, Mousa	14 Septembre 2010
MENGUE M'AUBAM EYANG Alexia	22 Septembre 2010
DOUARD Sarah	27 Septembre 2010
ASSAILLY--MONCOURT Océane, Marie	1er Octobre 2010
CHEBBAKI Mohamed-Mokhtar	05 Octobre 2010
FLAHAUT--KOFFI Aurelle, Bénédicte	19 Octobre 2010
DESVIGNES Maël, Patrick, Bruno	25 Octobre 2010
ROBOT Giani, Valentin, Philippe	07 Novembre 2010
ETLEC Deyva, Hasgul	10 Novembre 2010
MUT--CORREIA Khaylisa, Anne, Cemile	18 Novembre 2010
BESOMBES Romane, Fabienne, Nicole	30 Novembre 2010

Nous nous sommes unis ...

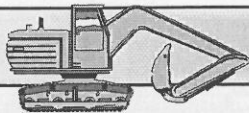
DUBUC Patrick et MENNERET Edith	02 Juillet 2010
ALBOUY Laurent et VILMOT Anne	10 Juillet 2010
GRONDIN Louis et GRONDIN Marie	17 Juillet 2010
ROSIER Julien et BOHORQUEZ FLOREZ Liliana	14 Août 2010
JOLY Kévin et CHRISTEN Sophie	14 Août 2010
GAUTIER Ollivier et LIARD Stéphanie	27 Novembre 2010



Ils nous ont quittés ...



LEMOS SOARES épouse DEDRIE Maria	09 Juillet 2010
HOUDET Pierre	22 Octobre 2010
PACCHIANA Jacques	31 Octobre 2010
PINET veuve ROGER Annette	06 Novembre 2010



Faites confiance à nos annonceurs ...



Menuisier Parqueteur

PHILIPPE
CLAIRET

Fourniture et pose de parquet cloués, collés, flottants.
Fabrication spéciale.
Réalisation de dressing sur mesure.

Un artisan qualifié à votre écoute
Etude et devis personnalisé gratuit
Un grand choix de parquet
N'hésitez pas à prendre contact avec moi

7 chemin des bachottes
77130 ST GERMAIN LAVAL
01 60 57 08 67
06 12 46 59 22
Philippe.clairet77@free.fr

sarl EESM BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

Sophie Lingerie

Femmes

Lingerie fine - Lingerie de nuit
Lingerie de sport - Maillots de bain
Tenue cocooning
Bas - Collants - Chaussettes...

Homme

Ouvert du Mardi au Samedi

7, place au Blé - 77130 MONTEREAU
Tél. : 01 64 32 56 25



FRANCE
BOISSONS
GROUPE ERL

Route du Petit Fossard - Esmans
BP 31 - 77871 Montereau Cedex
Tél:01-64-32-06-53 / Fax: 01-60-96-17-59



GAZEL

Alimentation Générale
Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval
Tél : 01 64 70 23 72

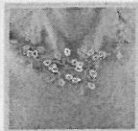
VOUS ACCUEILLE 7j/7

de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h
Et réalise vos travaux de couture



ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Ile-de-France
AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01.64.32.88.77. Télécopie 01.60.96.36.39.

Atelier de la Fontaine Froide
3, rue de la Fontaine Froide
77130 St Germain Laval



bijoux

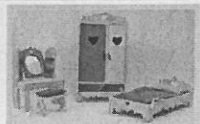
meubles de poupée

bois décorés

site : perso.orange.fr/la-fontaine-froide/

mail : la-fontaine-froide@orange.fr

tél : 01 60 96 64 54



St Germ MULTISERVICES

EURL Villard S.

Vente de bois
de chauffage

Nettoyage de
parc boisé

Dessouchage

Enlèvement
d'arbres dangereux

Arrachage de haie et
de vieilles clôtures...

Tous travaux de
mini-pelle

Raccordement
tout à l'égout...

Transport de sable
et matériaux

Enlèvement de
gravats et
déchets verts...



5, rue Athanasie Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr
06 42 27 49 98 - 01 60 96 78 36